



*Projet
des Etablissements
d'Accueil
du Jeune Enfant
LE PECQ*

*MULTI ACCUEIL
LES DAUPHINS*

TABLE DES MATIERES

I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4
1-La ville du Pecq	4
Démographie.....	6
Evolution de la commune et de la taille des ménages.....	6
Focus sur la Petite Enfance.....	7
Analyse du Niveau de vie	7
2-Les actions concourant à l’insertion sociale et professionnelle des familles et des jeunes	9
3-Les modalités d’intégration et de participation des partenaires extérieurs.....	10
4-Développement durable	11
II. PROJET D’ACCUEIL	12
1- Les prestations d’accueil « petite enfance » au Pecq	12
2- La prise en compte du handicap ou des maladies chroniques.....	15
3- Les compétences professionnelles mobilisées au sein des établissements	16
3.1 Les fonctions transversales	16
3.1.1 La fonction de direction	16
3.1.2 La fonction de continuité de direction	16
3.1.3 La fonction de psychologue	17
3.1.4 Le référent santé accueil inclusif	17
3.1.5 L’accompagnant en santé du jeune enfant	17
3.2 Les professionnels intervenant auprès des enfants	17
3.2.1 Educateurs de jeunes enfants :.....	17
3.2.2 Auxiliaires de puériculture :.....	18
3.2.3 Agents auprès des enfants :.....	18
3.2.4 Apprentis CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance et Auxiliaire de Puériculture.....	18
3.3 L’équipe technique	18
3.3.1 Les intendantes, agents de service polyvalents	18
3.3.2 Le cuisinier.....	18
3.4 Autres.....	19
III. PROJET EDUCATIF GLOBAL	20
1. Assurer à l’enfant une sécurité affective	20
2. Etablir une relation de confiance avec les parents qui facilite la séparation	20
2.1 La Première Période d’Accueil	20
2.2 L’accueil quotidien.....	21
3. Garantir à l’enfant des soins adaptés à ses besoins.....	22
3.1 Le repas : moment convivial d’échanges et moment de plaisir	22
3.2 Le change de la couche de l’enfant : élément important du confort et du bien-être	23

3.3	Le sommeil, le repos : un temps indispensable à l'équilibre de l'enfant	24
4.	Favoriser l'éveil de l'enfant, son autonomie en s'appuyant sur ses ressources personnelles, ses compétences et ses capacités.....	24
4.1	Le tout petit enfant : Les propositions d'éveil	25
	Un éveil sensoriel et une stimulation tactile	25
	La motricité libre	25
	L'itinérance ludique ou la libre circulation.....	26
	Un espace contenant et sécurisant	26
	Une disponibilité relationnelle.....	27
4.2	L'enfant qui grandit : les propositions d'éveil	27
	Des univers variés favorisant l'éveil de l'enfant	28
4.3	L'espace extérieur.....	28
	Le jardin pédagogique	29
	La sensibilisation à l'environnement	29
4.4	L'éveil artistique et culturel	30
4.5	L'importance donnée à l'égalité entre les filles et les garçons.....	30
5.	Soutenir l'enfant dans la reconnaissance de ses émotions, de ses intérêts et de ses désirs	31
6.	Introduire la vie en groupe et la socialisation	31
7.	Associer les parents à la vie en crèche	32
8.	Accompagner les équipes.....	33
IV.	PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL LES DAUPHINS	35
1.	Présentation de la crèche.....	35
1.1	Localisation.....	35
1.2	Ouverture de la crèche	36
1.3	Les établissements et ressources à proximité	36
1.4	Présentation des locaux	36
1.5	L'équipe	38
1.5.1	Présentation de l'équipe.....	38
1.5.2	Accueil des stagiaires.....	39
1.5.3	L'organisation du temps de travail.....	40
1.6	Le travail institutionnel	45
1.6.1	Les réunions et les analyses de pratiques	45
1.6.2	Les journées pédagogiques.....	46
2.	Le projet pédagogique de la crèche.....	47
2.1	L'accueil de l'enfant et de sa famille.....	47
2.1.1	La première rencontre.....	47
2.1.2	Le premier accueil	47
2.1.3	L'accueil individualisé des enfants	49

2.1.4	L'ACCUEIL D'URGENCE.....	49
2.1.5	L'accueil des enfants porteurs de handicaps ou de maladies chroniques.....	49
2.2	Les aspects pédagogiques spécifiques selon l'âge	49
2.2.1	Le groupe des bébés dans la section en petite famille	49
2.2.2	LE GROUPE DES MOYENS DANS LA SECTION EN PETITE FAMILLE	52
2.2.3	LE GROUPE DES GRANDS DANS LA SECTION DES GRANDS	56
2.3	L'accompagnement au quotidien de l'enfant	60
2.3.1	Favoriser des repères sécurisants.....	60
2.3.2	Accompagner l'autonomie	62
2.3.3	Le « Doudou » et la tétine.....	64
2.3.4	La communication verbale et non verbale	64
2.3.5	Les règles, les limites	65
2.3.6	Définition du jeu.....	66
2.3.7	Description et utilisation des espaces communs.....	67
2.3.8	Les intervenants extérieurs.....	69
2.3.9	Les moments festifs pour les enfants	69
2.4	La place des familles	69
2.4.1	Informations des familles au quotidien.....	69
2.4.2	Les réunions de parents	70
2.4.3	Les moments festifs.....	70
2.4.4	Participation des familles à la vie de l'établissement	71
2.5	Les projets de l'année.....	71
V.	CONCLUSION.....	73

I. PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1-LA VILLE DU PECQ

La Ville du Pecq est une ville de 15 832 habitants (donnée INSEE 2021) d'une superficie de 2,8 km² (donnée INSEE 2021) située au nord-ouest des Yvelines en bord de Seine.

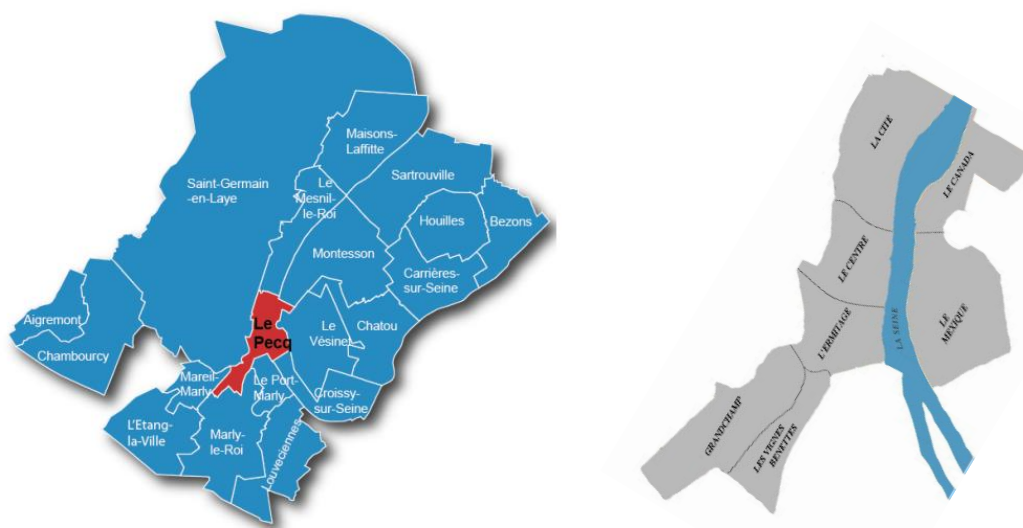
Elle fait partie de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), qui rassemble 19 communes et plus de 335 000 habitants (recensement INSEE 2019).

Le Pecq est desservi par la ligne du RER A « LE VESINET-LE PECQ » qui permet d'atteindre le centre de Paris en 30mn et de nombreuses lignes de bus.

Elle est découpée en 7 IRIS (découpage infra-communal de l'INSEE) : 5 d'entre eux sont situés sur la rive droite de la Seine et 2 sur la rive gauche.

Les deux berges de la Seine sont reliées par le Pont Georges Pompidou, axe essentiel de circulation. Face à cette particularité, l'un des enjeux est d'offrir une répartition des services équilibrée et adaptée à la population des IRIS de chaque côté du pont.

Les communes de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine



La ville est dotée d'un parc paysagé de 8,5 hectares, le Parc Corbière, aménagé d'une promenade en bords de Seine, d'une plage d'été, d'aires de jeux pour enfants, d'un manège, d'une tyrolienne pour les plus grands, de balançoires, d'une mini-ferme et

d'un potager pédagogique ainsi que d'un stand de restauration légère, de tables de pique-nique et de tables damiers.

La Ville offre ainsi un cadre de vie agréable aux habitats pavillonnaires et collectifs qui se côtoient harmonieusement.

Afin de renforcer encore son attractivité, la ville du Pecq est engagée dans un projet « Cœur de Ville » avec une échéance de réalisation pour la fin des années 2020. À travers cet ambitieux projet, la Ville entend donner au Pecq le centre qui lui manque. La commune tire son identité et sa spécificité de la diversité de ses quartiers, de la Seine qui la traverse et de sa géographie bien particulière. Mais elle a toujours eu besoin d'un carrefour permettant aux Alpicois de se retrouver, de se croiser, de se réunir autour d'un espace agréable et utile. C'est tout l'objectif de ce Cœur de Ville que de proposer des commerces de qualité, des restaurants, des terrasses, des espaces verts en plein centre de la commune et autour de son principal atout, la Seine.

Depuis 2016, le port du Pecq est devenu une escale fluviale qui a fait l'objet de plusieurs investissements de la part du Port Autonome de Paris, notamment pour la création d'une halte fluviale capable d'accueillir des paquebots de 135m de long. Si la Ville est attentive à ce que cette activité touristique et fluviale ne devienne pas envahissante, notamment en multipliant les bateaux sur le port, ces différents aménagements en ont fait l'une des escales touristiques les plus prisées entre Paris et Le Havre. Cette escale offre la possibilité de visiter le château de Monte-Cristo, le vieux centre du Pecq, le musée promenade de Marly-le-Roi-Louveciennes, le parc départemental de la boucle de Montesson, le château et le musée de Saint-Germain-en-Laye, ainsi, bien entendu, que le château de Versailles. Il s'agit par conséquent d'un site particulièrement important pour le développement du tourisme fluvial et culturel en Île-de-France.

Par ailleurs, de nombreux équipements culturels (Théâtre du Quai 3, conservatoire municipal de musique Jehan Alain, 3 bibliothèques, « boîtes à lire » installées dans chaque quartier...), salles municipales mises à disposition des habitants, et nombreux centres sportifs (Ecole Municipale des Sports, piscine municipale, un terrain de sports avec stade, terrains de tennis, de padel, boulodrome, handball, basketball, 3 gymnases, skate park, ping-pong, volleyball...) accessibles à tous, maillent un territoire également caractérisé par la présence d'une centaine d'associations, qui fondent son identité.

La participation des habitants constitue de fait l'un des « marqueurs » de la politique municipale, les projets faisant l'objet de nombreuses réunions d'information et de concertation. L'engagement citoyen est favorisé et s'appuie sur des dispositifs de démocratie locale et d'animation des quartiers.

La ville du Pecq compte enfin, 5 écoles maternelles, 5 écoles élémentaires, dont une avec section anglophone et une avec section portugaise, 1 école privée hors contrat et 2 collèges.

DEMOGRAPHIE

Le Pecq a connu une croissance très marquée de sa population jusqu'au milieu des années 1970, liée à la construction de grands ensembles de logements collectifs, avant de voir sa taille démographique diminuer tendanciellement depuis.

En effet, bien que les IRIS pavillonnaires et familiaux gagnent des habitants (Mexique, Grandchamp, Centre, Cité) grâce à des logements de grande taille offrant des possibilités d'extension et de densification, les IRIS les plus denses offrent peu de possibilités d'évolution (Vignes Benettes, Ermitage) tout comme l'IRIS Canada dont la présence de la zone d'activités et de plusieurs résidences d'immeubles constitue de larges emprises, limitant les possibilités d'évolution.

EVOLUTION DE LA COMMUNE ET DE LA TAILLE DES MENAGES

Depuis la fin des années 1990 jusqu'aux années 2010, la taille moyenne des ménages diminue. Depuis les années 2010, le nombre moyen d'occupants par résidence principale se stabilise autour de 2,3.

La stabilité du nombre de ménages s'est principalement opérée par la progression du nombre de ménages de personne seule (1 700 en 1990, 2 455 en 2021).

Le nombre de familles monoparentales montre une hausse (440 en 1990, 646 en 2021), alors que les familles en couple avec enfant(s) ont diminué (2 500 en 1990, 2 069 en 2021) ainsi que celles en couple sans enfant (1 930 en 1990, 1 532 en 2021).

FAM T1 - Ménages selon leur composition

Type de ménages	Nombre de ménages						Population des ménages		
	2010	%	2015	%	2021	%	2010	2015	2021
Ensemble	7 217	100,0	6 927	100,0	6 785	100,0	16 336	15 947	15 491
Ménages d'une personne	2 528	35,0	2 497	36,0	2 455	36,2	2 528	2 497	2 455
Hommes seuls	847	11,7	797	11,5	949	14,0	847	797	949
Femmes seules	1 682	23,3	1 699	24,5	1 506	22,2	1 682	1 699	1 506
Autres ménages sans famille	163	2,3	92	1,3	82	1,2	374	231	183
Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :	4 526	62,7	4 339	62,6	4 247	62,6	13 434	13 220	12 853
Un couple sans enfant	1 704	23,6	1 645	23,8	1 532	22,6	3 481	3 335	3 100
Un couple avec enfant(s)	2 027	28,1	2 095	30,2	2 069	30,5	7 920	8 302	8 174
Une famille monoparentale	794	11,0	598	8,6	646	9,5	2 033	1 583	1 579

Sources : Insee, RP2010, RP2015 et RP2021, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2024.

enfants vivant dans des familles ...	Nombre d'enfants de ...				Total des enfants de 0-17 ans		Moyenne nationale
	Moins de 3 ans	3 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 17 ans	Nombre	Part (en %)	
monoparentales avec 1 actif occupé	25	49	134	282	491	12,8	13,3
monoparentales sans actif occupé	4	15	33	54	106	2,8	6,7
monoparentales	30	65	167	336	598	15,5	20,0
couples avec 2 actifs occupés	334	379	712	962	2 387	62,0	53,6
couples avec 1 seul actif occupé	113	115	257	305	789	20,5	21,2
couples sans actif occupé	11	14	20	28	73	1,9	5,2
couples	458	508	989	1 296	3 250	84,5	80,0
total	487	572	1 156	1 632	3 848	100,0	100,0

Il y a un lien marqué entre activité professionnelle des parents et présence de jeunes enfants dans les familles.

75% des enfants vit dans une famille où tous les parents présents au domicile travaillent (65% en moyenne métropolitaine).

A contrario, 5% vit dans une famille où aucun des parents présents n'a d'activité professionnelle (contre 10% en moyenne métropolitaine).

FOCUS SUR LA PETITE ENFANCE

Selon le Schéma départemental yvelinois des services aux familles et de l'animation de la vie sociale 2021-2023 (SDSFAVS), au niveau local on peut noter que comparé à l'ensemble de la population allocataire de la France métropolitaine, [la population] des Yvelines se caractérise par :

- une part plus faible d'allocataires sans enfant (33 % contre 47 % en Métropole),
- la présence plus massive de familles avec deux enfants ou plus (53 % contre 37 % en France métropolitaine),
- une part moindre de familles monoparentales qui représentent, dans les Yvelines, 23 % des familles avec enfant(s) contre 29 % en France métropolitaine.

Le taux de natalité dans les Yvelines est de 12,9 naissances pour 1 000 habitants (niveau national : 11,3).

ANALYSE DU NIVEAU DE VIE

Ménages fiscaux et revenu disponible en 2021 : comparaisons départementales

		Ménages fiscaux		Revenu disponible par unité de consommation (niveau de vie) (en euros)		
		Nombre	Part des ménages fiscaux imposés (en %)	Médiane	1er décile (D1)	9e décile (D9)
78	Yvelines	587 390	69.7	28 130	13 610	53 140
M	France métropolitaine	28 280 168	53.4	23 080	12 080	41 230

Source : Insee - DGFIP - Cnaf - Cnav - Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021

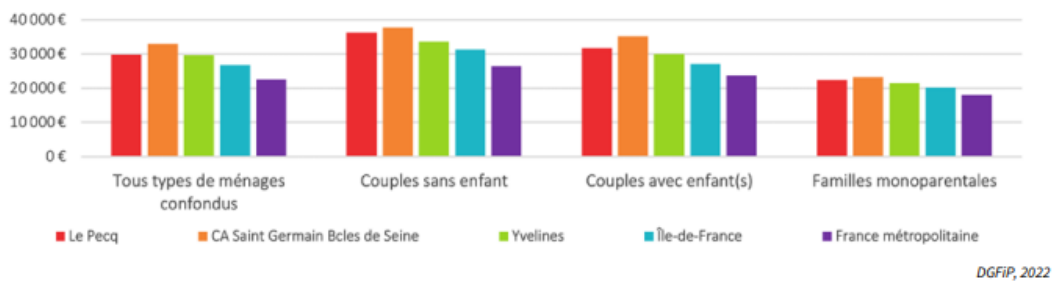
Indicateur sur les ménages fiscaux	2021
Nombre de ménages fiscaux	6 655
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	15 705
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	30 800
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	73

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) en géographie au 01/01/2024.

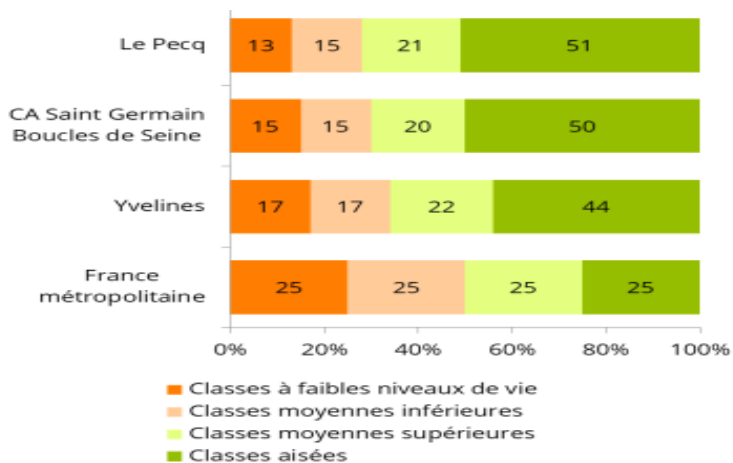
En 2021, le niveau de vie médian annuel en France métropolitaine s'élève à 23 080€. Dans les Yvelines, cette donnée augmente à 28 130€ tandis que celui des alpicois atteint 30 800€.

REVENU MÉDIAN SELON LE TYPE DE FAMILLES :



La distribution par classe de niveau de vie fait apparaître que les ménages fiscaux appartenant aux classes aisées représentent plus de la moitié des ménages alpicois.

Le Pecq est constitué d'une faible proportion de sa population appartenant aux classes moyennes 36% contre 50% en moyenne nationale.



[Sources : recensement décembre 2020-PLU 2017- Insee RP 2017]

2-LES ACTIONS CONCOURANT A L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES FAMILLES ET DES JEUNES

Les articles :

- L.214-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles : « *Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources* ».
- Et L.214-7 « *Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées* ».

facilitent et garantissent l'accès aux modes d'accueil de la petite enfance aux familles connaissant des difficultés particulières.

Pour répondre aux besoins d'accueil des enfants vivants dans une cellule familiale fragilisée (monoparentale, en situation de handicap, parent mineur : pour leur permettre de ne pas rompre leur parcours scolaire ou professionnel etc..) la Ville réserve à ces familles un examen spécifique de leur dossier en associant le service vie sociale ainsi que les services départementaux de la PMI.

En parallèle et de façon équitable, afin de soutenir les jeunes ménages et les femmes qui travaillent, de contribuer au développement de la mixité sociale, également recherchée par la diversification de l'habitat alpicois, la Ville attribue à ces derniers les places d'accueil régulier à temps complet (4 et 5 jours par semaine). Enfin, afin de faciliter les démarches des familles dont au moins l'un des parents recherche un emploi, la Ville propose des places d'accueil régulier entre 1 et 3 jours par semaine, évolutif en fonction de la situation familiale.

Cette volonté de mixité sociale doit permettre aux tout-petits enfants de la Ville de grandir dans un environnement favorable et profitable à tous, quel que soit le milieu social ou culturel d'origine.

La Ville entend ainsi, en permettant et facilitant la découverte de soi et des autres, promouvoir les valeurs de respect, de tolérance et de bien vivre ensemble. Sa politique porte l'ambition de créer un continuum éducatif cohérent, de la petite enfance à la jeunesse, en passant par l'enfance.

De plus, dans le cadre de l'accompagnement des jeunes dans leur scolarité, la Ville accueille, dans les structures petite enfance municipales, des stagiaires – notamment issus des classes de 3ème des collèges alpicois ou inscrits dans un parcours qualifiant auprès d'organismes de certification et d'écoles de formation aux différents métiers de la petite enfance.

La Ville recrute également chaque année des apprentis qui préparent les diplômes d'Auxiliaire de Puériculture ou CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance.

3-LES MODALITES D'INTEGRATION ET DE PARTICIPATION DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Parce qu'il nous est impossible de travailler seul et isolé, l'accueil du jeune enfant nécessite la mise en œuvre de réseaux professionnels larges et variés. Il s'agit d'une organisation et d'une méthode de travail essentielles à l'accueil des enfants et de leur famille et à la réponse à leurs besoins spécifiques sur le territoire.

Le service petite enfance est notamment en étroite collaboration avec :

- Le conseil départemental par le biais de la PMI : La conseillère technique du secteur accompagne la délivrance des agréments et assure le suivi des lieux d'accueil des jeunes enfants. Dans le cadre de la mission contrôle elle accompagne la mise en conformité réglementaire des établissements et veille ainsi à l'occasion de chaque inspection à la qualité d'accueil des enfants et à leur sécurité.
- La Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines (CAFY) : La conseillère technique en action sociale apporte un accompagnement technique et financier, notamment par le biais de la CTG (Convention territoriale globale).
- La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) : L'inspecteur est chargé de l'accompagnement, de la délivrance de l'agrément sanitaire et du contrôle des établissements d'accueil du jeune enfant, notamment en matière de sécurité alimentaire.
- Les Familles : Premier partenaire du quotidien, tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à l'accueil du tout petit. Les établissements d'accueil du jeune enfant apporte un lieu de soutien à la parentalité tout au long de l'accueil de l'enfant et de sa famille.
- Le Pôle Education Jeunesse et Sport (PEJS) : Le service Petite Enfance appartient au PEJS. Premier interlocuteur des familles qui souhaitent déposer un dossier de demande de place en crèche, le PEJS permet également le développement d'actions culturelles et pédagogiques transversales en associant le service Petite Enfance au Projet Educatif de Territoire (PEDT).
- Les bibliothèques municipales : Par le partenariat avec un bibliothécaire spécialisée petite enfance, la Ville permet aux tout-petits accueillis au sein des EAJE de se familiariser avec le livre, la lecture, les contes.
- La musicienne : La découverte artistique et culturelle à travers la musique se développe dans les EAJE par l'intervention pluriannuelle d'une musicienne qualifiée.

- Le service vie sociale : par un regard croisé pluridisciplinaire sur certaines situations familiales, le partenariat avec le service vie sociale permet une meilleure compréhension des situations particulières des familles et de leurs besoins.
- Les services techniques : partenaires essentiels, les agents des services techniques concourent à la sécurisation, l'entretien, la réparation et l'embellissement des lieux d'accueil du jeune enfant.
- Les organismes de formation (apprentis, stagiaires) : Former les futurs professionnels de la petite enfance est une mission majeure pour garantir l'accueil de demain. Le partenariat avec les organismes de formation fiables et sérieux nous permet tout au long de l'année d'accueillir et de former des stagiaires et apprentis aux métiers d'accueil du jeune enfant.

4-DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2022, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), en partenariat avec la Ville du Pecq, a lancé, à titre d'expérimentation, un service de vélos et trottinettes électriques en libre-service. Au Pecq, 44 trottinettes et 22 vélos, répartis sur 14 stations, sont ainsi mis à disposition.

Dans le même esprit, à partir de fin 2024, la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) déploie son service d'autopartage (ou location de véhicules en libre-service) sur le territoire, à titre expérimental. La commune du Pecq s'est portée volontaire pour participer avec 2 véhicules.

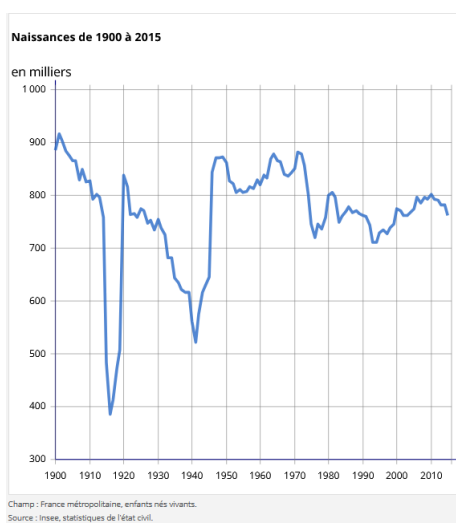
D'autre part, la limitation de l'exposition des tout-petits aux perturbateurs endocriniens fait partie d'un vaste plan européen et national. Lieu de vie des moins de trois ans, les crèches municipales s'engagent pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens et aux plastiques. Cela passe par l'achat de fournitures et d'équipements mieux adaptés et depuis fin 2022 par l'achat de vaisselle uniquement en inox et en verre, pour toutes les crèches du Pecq. La sensibilisation au gaspillage alimentaire s'initie dès le plus jeune âge par l'exemple donné par les professionnels tels que resservir à la demande plutôt que de remplir les assiettes ou encore utiliser l'eau du robinet (sanitairement contrôlée régulièrement) et recycler l'eau non consommée lors des repas, fermer les robinets etc.

II. PROJET D'ACCUEIL

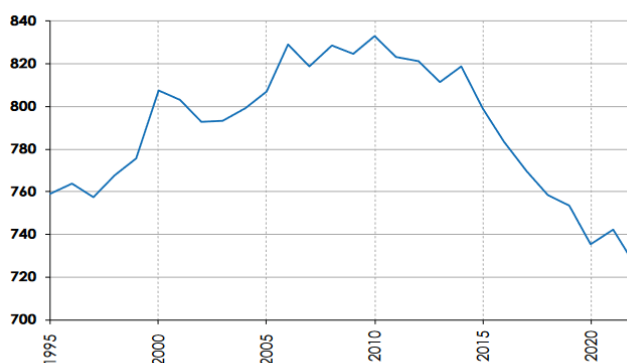
1- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL « PETITE ENFANCE » AU PECQ

Il est constaté depuis les années 2010 un décrochage national du nombre de naissances.

En 2022, 726 000 bébés sont nés en France, soit 16 000 de moins qu'en 2021 (-2,2%), selon le rapport annuel 2023 de l'Observatoire national de la petite enfance (Onape). Au 1er janvier 2023, la France compte 2,1 millions d'enfants âgés de moins de 3 ans. Depuis 2011, en France hors Mayotte, le nombre d'enfants de moins de 3 ans a baissé de 360 000, soit -15 %.



Nombre de naissances vivantes de 1995 à 2022 (en milliers)



Cette diminution se traduit par une baisse du nombre de demande de places en crèches, même si une liste d'attente est toujours existante chaque année. Suite à la commission, environ 70% de réponse positive sont faites aux familles. Ce même constat est fait auprès des assistantes maternelles de la Ville.

Ces chiffres sont corroborés par les informations en libre accès de la Caisse d'Allocation Familiales des Yvelines (CAFY) : le nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans et dont la famille bénéficie d'au moins une prestation CAF est en diminution depuis 2011.

Les orientations de l'équipe municipale concernant le secteur Petite Enfance sont traduites quotidiennement par la responsable du service Petite Enfance et les équipes de direction des crèches sur le terrain :

➔ Répondre aux besoins des familles

- Maintenir et développer l'offre en accueil collectif
- Proposer une amplitude horaire adaptée aux besoins
- Développer les structures en Multi Accueil
- Assurer un accueil 48 semaines/an

➔ **Prendre en compte les situations spécifiques**

- Places d'urgence existantes dans nos structures
- Accueil des enfants porteur de handicap ou de maladie chronique

➔ **Assurer un accueil de qualité**

- Améliorer constamment la qualité d'accueil de l'enfant et favoriser son épanouissement et son développement
- Poursuivre la réflexion sur les pratiques professionnelles et les différents aspects de l'accueil
- Proposer des partenariats (bibliothèque, conteuse, spectacle)
- Poursuivre la formation des professionnelles de la Petite Enfance à travers les formations continues, les journées pédagogiques
- Accompagner aux Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Depuis début 2024 un nouveau service est créé en matière d'accompagnement à la parentalité : le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) baptisé L'Unisson. Il propose un espace de jeu libre pour les enfants de 0 à 4 ans et un lieu de parole pour les parents, autour de trois principes fondamentaux : anonymat, liberté d'accès et gratuité. Sur place, les parents peuvent échanger autour de la parentalité, poser leurs questions et partager leurs expériences avec d'autres parents. Des jeux et des livres sont mis à disposition librement, chacun organisant son temps comme il le souhaite. Deux accueillants sont toujours présents pour les familles. Formés à l'écoute, leur rôle est de mettre à l'aise parents et enfants, et de favoriser le dialogue. Le LAEP est en partie financé par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Les établissements d'accueil du jeune enfant municipaux (EAJE), le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) composent le service municipal de la Petite Enfance au sein duquel travaillent une cinquantaine d'agents, qui œuvrent quotidiennement au bien-être, à l'hygiène, à la sécurité et au bon développement physique, affectif, social et moral des tout-petits, selon le rythme propre à chacun d'entre eux et dans le respect de la vie en collectivité.

Les EAJE sont réservés aux enfants âgés de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle et dont les parents résident au Pecq. L'accueil est possible jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique, sur dérogation médicale.

Les enfants peuvent être accueillis :

- soit au sein d'une structure collective municipale
- soit au domicile d'une des 41 assistantes maternelles agréées indépendantes
- soit au sein de l'un des établissements collectifs en gestion privée implantés sur la Ville ou liés par une convention Ville

Afin de répondre aux besoins des familles et de faire face à leurs évolutions, au 1er septembre 2024, la capacité des établissements municipaux d'accueil du jeune enfant s'élève à 138 places et est répartie de la façon suivante :

Crèche Collective La Fontaine

Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h30 - 24 berceaux

Multi-accueil L'Île aux Câlins

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 – 40 berceaux

Multi-accueil Les Dauphins

Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 19h – 34 berceaux

Multi-accueil Saint-Exupéry

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 –15 berceaux

Multi-accueil Les Diablotins

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h30 – 25 berceaux

Trois types d'accueil sont proposés dans les structures municipales :

L'accueil régulier

La demande d'accueil régulier s'effectue à l'accueil du Pôle Education Jeunesse et Sport. L'accueil régulier est formalisé par un contrat établi entre les parents et la collectivité, détaillant les heures et les jours qui sont réservés à l'accueil de l'enfant à temps complet ou partiel, pour une période définie.

L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel est proposé aux familles aux cotés de l'accueil régulier : il s'agit d'heures complémentaires, en fonction des besoins de garde exceptionnels des familles et des disponibilités des structures

L'accueil d'urgence

Dans chaque établissement, une ou plusieurs places sont disponibles pour un accueil d'urgence. L'accueil d'urgence présente un caractère de dépannage sur une courte durée et permet de répondre à un besoin d'accueil qui ne peut être différé en lien avec une situation particulière : hospitalisation d'un parent, problèmes familiaux, interruption temporaire de la garde de l'enfant due à la maladie de son assistante maternelle, etc... Sa durée est limitée à 2 mois au maximum, et n'ouvre pas droit d'office à un accueil régulier par la suite.

La capacité d'accueil municipale est complétée par :

- les 41 Assistantes Maternelles indépendantes, dont l'activité est soutenue par le Relais Petite Enfance (RPE) avec 144 places
- les structures privées au nombre de 3 depuis 2023 :
Quartier CANADA : Micro-crèche « Baby Montessori » (12 places)

- Quartier VIGNES BENETTES : Micro-crèche « Lovely5BB » (10 places)
Quartier CENTRE : Micro-crèche « Bulles de crèche » (12 places)
- Les structures privées en convention avec la Ville au nombre de 2 depuis 2023 :
 - Sur la commune de Marly le Roi : Multi-Accueil inter-entreprises et collectivité « Les petits mousquetaires » (28 places)
 - Sur la commune de Conflans Sainte Honorine : Crèche solidaire associative « baby-Loup » (38 places)

L'ensemble des structures municipales et assistantes maternelles permettent d'atteindre un taux global de couverture de 72.7% (sources DataCAF 2021) alors que le département des Yvelines affiche un taux de 60%.

2- LA PRISE EN COMPTE DU HANDICAP OU DES MALADIES CHRONIQUES

Parce qu'elle souhaite concourir à l'intégration sociale de ceux qui présentent un handicap ou sont atteints d'une maladie chronique, la Ville du Pecq – l'équipe municipale autant que l'ensemble des professionnels des structures petite enfance – considère l'accueil de ces enfants au sein des établissements d'accueil du jeune enfant comme une évidence, et une chance pour tous les enfants de la crèche. Les parents et/ou les enfants porteur d'un handicap sont prioritaires pour obtenir une place en crèche, à la condition que la nature du handicap soit compatible avec l'accueil en collectivité. C'est pourquoi, avant toute décision, une réflexion multi-partenariale, associant notamment les structures médico-sociales de soins, est menée afin de déterminer les conditions de cet accueil et leur déclinaison opérationnelle. Lorsqu'un enfant présentant un handicap ou une maladie chronique est accueilli, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est établi conjointement par la direction de la crèche qui accueille l'enfant, les parents, le médecin traitant et le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) des établissements d'accueil du jeune enfant du Pecq. Afin de permettre une meilleure prise en charge de tous les enfants au sein d'une unité de vie accueillant un enfant présentant un handicap et de soulager le travail de l'équipe, une place est neutralisée afin de réduire le nombre d'enfants. Selon les besoins, des réunions de concertation et de synthèse sont régulièrement organisées avec les différents partenaires qui interviennent dans la prise en charge de l'enfant afin de faire un point sur son adaptation et son intégration au sein de la structure ainsi que sur son évolution.

3- LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS

Sous la responsabilité de la responsable du service Petite Enfance, pour assurer l'accueil, le soin, le développement et le bien-être des enfants, la Ville s'entoure des compétences d'équipes pluridisciplinaires, dont les principales fonctions et missions sont les suivantes :

3.1 LES FONCTIONS TRANSVERSALES

3.1.1 LA FONCTION DE DIRECTION

La direction de l'établissement est confiée à une personne titulaire des diplômes exigés par les dispositions du code de la santé publique en vigueur :

- Diplôme d'Etat d'Infirmier Puériculteur
- Diplôme d'Etat d'Educateur de jeunes Enfants
- Diplôme d'Etat de Psychomotricien
- Toute personne répondant aux obligations d'expérience et de qualification précisées par l'article R2324-34 du code de la santé publique

Les principales missions du directeur sont :

- L'accompagnement, conformément à un projet d'accueil, des enfants et des familles dans des conditions optimales de sécurité et de bien-être.
- La gestion et l'organisation de l'établissement placé sous sa responsabilité comme de l'application du règlement de fonctionnement.
- L'encadrement, l'animation et le soutien de l'équipe.
- La coordination de l'ensemble des actions qui sont entreprises dans la crèche et l'élaboration avec son équipe du projet pédagogique.
- L'organisation des échanges d'informations entre la crèche et les familles, à titre individuel pour chaque enfant et au quotidien, comme à titre collectif et à l'occasion de rencontres associant familles et équipes.
- La gestion administrative et financière, et le suivi du matériel et des locaux.

Les Directeurs des Etablissements sont placées sous l'autorité de la responsable du service Petite Enfance. Ils sont les interlocuteurs privilégiés des parents et garants avec l'équipe, de la santé, la sécurité et le bien-être physique et psychologique des enfants qui leur sont confiés.

3.1.2 LA FONCTION DE CONTINUITE DE DIRECTION

Le directeur peut, le cas échéant, être assisté d'un adjoint chargé de le seconder dans l'accomplissement de ses missions et qui le supplée lors de ses absences.

En l'absence du directeur, la continuité de la fonction de direction est assurée selon un protocole défini.

3.1.3 LA FONCTION DE PSYCHOLOGUE

Le psychologue contribue, en lien avec l'équipe et les parents, à la bonne adaptation des enfants et à leur épanouissement psychomoteur.

Il apporte aux équipes soutien et formation, et anime des temps d'analyses de pratiques conformément au décret en vigueur.

Il apporte aux parents écoute et orientation si besoin.

Il a une mission de prévention médico-sociale.

3.1.4 LE REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF

Les modalités de concours du « Référent Santé et Accueil inclusif » au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'Article R2324-39 du Code de la Santé Publique.

Pour l'exercice de ses missions, le RSAI de l'établissement, peut recevoir les familles avec leur(s) enfant(s) accueilli(s) à la crèche, à leur demande, à son initiative ou à la demande du directeur.

3.1.5 L'ACCOMPAGNANT EN SANTE DU JEUNE ENFANT

Les modalités de l'accompagnant en santé du jeune enfant au sein des crèches s'inscrivent dans le respect des conditions précisées par l'article R. 2324-40 du Code de la Santé Publique.

Il est chargé d'informer, de sensibiliser et de conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique. Il travaille autant que de besoin avec les professionnels des services de PMI et tous les acteurs locaux en matière de santé et handicap et il peut, avec l'accord des parents, prendre contact avec le médecin traitant de l'enfant

3.2 LES PROFESSIONNELS INTERVENANT AUPRES DES ENFANTS

Il s'agit d'une équipe pluridisciplinaire constituée de professionnels titulaires des qualifications exigées par la réglementation en vigueur. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre des objectifs et des actions contenues dans le projet d'établissement.

L'équipe se compose de :

3.2.1 EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS :

Placés auprès des enfants, ils garantissent le projet éducatif, transmettent ses valeurs, mènent des actions d'éducation, d'animation contribuant à l'éveil et au développement des enfants dans un projet d'équipe.

Ils font partie de l'équipe d'encadrement élargie et assurent, par délégation, la fonction de direction en cas d'absence du directeur.

3.2.2 AUXILIAIRES DE PUERICULTURE :

Impliqués dans l'orientation pédagogique, ils veillent au bien-être physique et psychique des enfants dont ils ont la responsabilité, en toute sécurité.

3.2.3 AGENTS AUPRES DES ENFANTS :

Également impliqués dans l'orientation pédagogique, ils assurent des soins d'hygiène de confort, mettent en place des activités ludiques auprès des enfants en étant soutenus dans leur fonction par l'auxiliaire de puériculture et par l'éducateur.

3.2.4 APPRENTIS CAP ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE ET AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Au sein du service petite enfance, sous la responsabilité du Directeur de la structure et accompagné du maître d'apprentissage, ils se forment à assurer l'accueil, l'hygiène et la sécurité des enfants dans le respect du projet éducatif de la structure.

3.3 L'EQUIPE TECHNIQUE

3.3.1 LES INTENDANTES, AGENTS DE SERVICE POLYVALENTS

L'agent de service polyvalent, ou intendant, a la responsabilité de l'entretien du linge, du matériel et des locaux de la crèche.

Il réceptionne, assure la mise en température et organise le service des repas (préparés au sein de la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et un aide cuisinier).

Il respecte les normes d'hygiène en cuisine (HACCP) : procédures de manipulation et de distribution des aliments.

Il est responsable de l'entretien et de l'hygiène des locaux, du matériel et de l'entretien du linge.

Il peut assister les agents auprès des enfants de façon ponctuelle.

3.3.2 LE CUISINIER

Le cuisinier élabore et soumet au Directeur Infirmier(ère) Puériculteur(trice) de l'établissement les menus sur la base du plan alimentaire dans le respect du PNNS (Programme National Nutrition Santé), défini de façon à garantir la variété et en respectant les règles d'équilibre et de besoins alimentaires selon l'âge, les goûts et les capacités des enfants.

Pour ce faire, il est en lien avec la direction et l'équipe pédagogique.

Il assure la préparation des repas dans le respect des normes HACCP.

Il travaille sous la responsabilité du Directeur de l'Etablissement et en collaboration avec l'équipe entière.

Il peut encadrer, selon la taille de l'établissement, une ou plusieurs personnes en cuisine.

Il inscrit son activité dans le cadre du projet d'établissement qu'il contribue à faire évoluer et mobilise sa créativité afin de rendre attrayants les différents plats.

Il respecte les consignes en cas d'allergie alimentaire de certains enfants.

3.4 AUTRES

Des intervenants extérieurs peuvent ponctuellement participer à certaines animations (éveil musical, bibliothèque, conteur, etc.).

III. PROJET EDUCATIF GLOBAL

Le projet éducatif a pour objectif de définir une cohésion dans la prise en charge des enfants afin que les principes nécessaires à leur construction psychique et à leur développement soient respectés.

Cette continuité, cette sécurité et la cohérence au niveau des soins donnés aux enfants ne peut se développer que dans un environnement « suffisamment bon ».

L'environnement « suffisamment bon » se construit dans le respect de la famille, le respect de la personne de l'enfant, dans son rythme propre et l'écoute de ses besoins.

Construire cet environnement c'est :

1. ASSURER A L'ENFANT UNE SECURITE AFFECTIVE

Tout nourrisson, tout petit enfant a besoin de continuité affective, d'être entouré, enveloppé, y compris psychiquement : c'est la fonction des soins maternels décrits par D. WINNICOTT.

Des soins maternels satisfaisants, il découle l'édification chez l'enfant d'un sentiment de continuité d'être, base de la force du moi ; alors que chaque carence aboutit à une interruption de ce sentiment de continuité d'être.

En crèche, l'enfant est dépendant de plusieurs personnes pour assurer cette fonction vitale pour lui, et il appartient à l'adulte chargé « d'assurer la permanence des soins maternels, de porter plusieurs enfants dans sa tête, dans ses bras, dans son cœur, et de nouer avec chacun la relation individuelle permettant qu'il ne soit pas psychiquement seul. » (G. APPEL)

2. ETABLIR UNE RELATION DE CONFIANCE AVEC LES PARENTS QUI FACILITE LA SEPARATION

Quand un enfant est accueilli à la crèche, les parents sont reçus pour un rendez-vous d'admission et un contrat d'accueil tenant compte des besoins de chaque famille est alors établi. Il stipule les modalités et la prise en charge individuelle de l'enfant. La Première Période d'Accueil échelonnée sera définie lors de l'entretien avec le directeur. Il s'agit de créer une triade entre l'enfant, sa famille et les professionnels de la crèche.

2.1 LA PREMIERE PERIODE D'ACCUEIL

C'est le temps nécessaire à chacun, parents, enfants, professionnels, pour faire connaissance, se rencontrer, créer des liens et se séparer en douceur.

Durant cette période la durée du temps d'accueil est progressive et se déroulera à différents moments de la journée et sur plusieurs jours.

Elle permettra que se construise, pour l'enfant et le parent, un véritable « espace transitionnel » entre le monde de la maison et le monde de la crèche, et les prémices d'une relation de confiance.

Dès le premier jour, un professionnel est présenté aux parents et à l'enfant. Il sera l'adulte de référence et le premier repère dans le lien pour celui-ci. A ce titre, il est porteur de l'histoire de l'enfant que sa famille lui a confié dès les premiers échanges. Grâce à cette relation, il pourra par la suite porter psychiquement en lui l'enfant et ses parents, assurant ainsi la continuité de son histoire.

C'est lui qui rassemble les informations, les observations, et veille à la continuité des transmissions qui concernent cet enfant entre tous les professionnels.

Chaque professionnel est responsable d'un groupe d'enfants et travaille en relais avec l'ensemble des professionnels de l'équipe.

En effet, l'accueil de l'enfant à la crèche ne se réduit pas à ce professionnel de référence, il est le fruit d'un travail d'équipe, où les compétences de chacun sont mises au service de la qualité de l'accueil de chaque enfant.

Au cours de cette Première Période d'Accueil, des échanges de plus en plus individualisés s'instaurent petit à petit. Progressivement, les parents et le professionnel proposent chacun à leur tour un soin à l'enfant : repas, change. Il doit s'instaurer entre le professionnel, l'enfant et sa famille une relation de confiance.

La première rencontre se déroulera dans un lieu intime à l'écart des autres enfants afin de préserver la qualité de cette première rencontre.

Les rencontres suivantes se dérouleront dans le lieu de vie de l'enfant. L'enfant et son parent sont alors présentés aux autres enfants et au professionnel relais puis dans un second temps aux autres adultes intervenants dans la structure.

Une fois l'intégration de l'enfant dans son lieu de vie réalisée, les transmissions du matin et du soir seront des moments privilégiés d'échanges avec les parents lors de l'accueil au quotidien.

2.2 L'ACCUEIL QUOTIDIEN

La relation ainsi entretenue avec les parents, assure à l'enfant une enveloppe sécurisante qui permet d'envisager la séparation sans trop d'inquiétude. Tous les jours, l'enfant est attendu et accueilli par un adulte disponible, attentif à la transmission familiale (état de santé, fatigue, petites anecdotes familiales...).

L'accueil individualisé, l'attention portée à l'enfant, ainsi que si nécessaire son doudou ou autre objet transitionnel, repère affectif qui fait le lien entre la maison et la crèche, aident l'enfant à s'installer dans son environnement de vie pour la journée.

Une attention particulière sera accordée aux retrouvailles ponctuant la fin de la journée, et représentant un moment favorable de transmissions et d'échanges avec les parents.

3. GARANTIR A L'ENFANT DES SOINS ADAPTES A SES BESOINS

On entend par soins tous les moments où le professionnel entretient une relation maternante directe en interaction avec l'enfant, comme le portage, les changes, le repas, ou l'endormissement. Le plaisir que l'enfant prend dans ces soins et le bien-être qui en découle est primordial et favorise la constitution d'une sécurité de base, la prise de conscience de son corps et son désir d'autonomie.

Ces soins nécessitent des gestes doux, enveloppants et respectueux des capacités de l'enfant. Ils rythment quotidiennement la journée, ils sont individualisés et adaptés à chacun. Ils constituent pour l'enfant des repères fiables et stables, gages d'une bonne continuité interne.

L'enfant doit toujours être considéré comme « comprenant » et comme « sujet » à part entière, le professionnel a le « souci » de faire appel à sa participation à tout moment au cours des soins. Il lui parle, lui explique ses gestes, commente ses réactions et ce, quel que soit son âge.

Pourquoi parler au nourrisson ? En effet, le nourrisson ne comprend pas tous les mots mais il en saisit l'intention et peu à peu le sens. Il parle avec son corps, ses cris, ses vocalises. Parler rassure et reconforte l'enfant, le stimule, l'encourage à communiquer, éveille en lui le plaisir d'émettre des sons, puis le désir de parler.

Les soins sont donnés dans un ordre qui donne à chaque enfant un tour. Cela l'aide à anticiper et à attendre, sachant qu'il aura lui aussi son moment privilégié, il peut ainsi vaquer tranquillement à ses occupations.

3.1 LE REPAS : MOMENT CONVIVIAL D'ECHANGES ET MOMENT DE PLAISIR

Les repas sont des moments qui rythment la vie de l'enfant à la crèche, ils sont repérés et attendus.

Pour les bébés les biberons sont donnés par le professionnel référent ou le professionnel relais à la demande de chacun, selon son propre rythme, dans les bras ; puis progressivement de façon plus autonome en tenant compte de son développement. L'enfant doit pouvoir anticiper sans être surpris : un tour de rôle lui sera proposé en fonction de ses besoins et son rythme de sommeil.

Avec l'introduction de l'alimentation diversifiée, la cuillère est proposée progressivement. L'observation des réactions de l'enfant à ces nouveaux goûts guide l'adulte pour moduler ses propositions.

Quand l'enfant manifeste le désir de se mettre à table et de faire seul, il peut alors toucher les aliments (expérimentation nécessaire à ce stade-là) pour enfin manger seul, et plus tard selon ses aptitudes et ses dispositions avec un ou plusieurs autres enfants.

Il s'agit de donner la priorité au repas comme temps d'échange. C'est le repas comme construction relationnelle qui est privilégié.

Nous pouvons observer qu'un enfant qui est en sécurité de lien, occupé dans une activité qu'il a investie, peut normalement attendre, et ce d'autant plus que le professionnel a apprécié les besoins et donné à chacun un tour de rôle correspondant.

Atabler trop tôt plusieurs enfants ensemble, et ce dès qu'ils possèdent une certaine autonomie, peut favoriser des phénomènes de groupe que le professionnel aura alors des difficultés à canaliser, à penser et à interpréter. Dans ces conditions, les repas deviennent parfois bruyants et source de déplaisir pour tous et quelquefois abrégés si on n'y prend pas garde.

Pouvoir réfléchir à tout ce qui se joue, se construit pour l'enfant autour de la nourriture, autour de ce mode oral qui constitue sa première approche du monde, est indispensable.

Le repas est également le moment privilégié de la verbalisation, pour passer « de la bouche pleine du sein à la bouche pleine de mots ». Cela s'effectue au départ à travers une relation la plus individualisée possible. Le lien à l'enfant doit être fortement investi.

Petit à petit, l'enfant intériorise ainsi de bonnes expériences, il peut alors partager, déjeuner et goûter avec un ou plusieurs autres enfants aussi autonomes que lui.

Dans ces conditions, le repas devient aussi un moment de socialisation, de plaisir partagé avec l'adulte, d'échanges avec tous, de découvertes... et d'apprentissage du goût.

Les repas sont confectionnés à la cuisine centrale des crèches par un cuisinier et livrés en liaison froide. Les menus sont équilibrés et réalisés sur la base des recommandations du Groupement d'Etude des Marchés en Restauration Collective et de Nutrition (GEMRCN) et de la construction d'un plan alimentaire élaboré par un Infirmier Puériculteur.

Les régimes pour raisons médicales sont bien sur respectés, dans le cadre de la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

3.2 LE CHANGE DE LA COUCHE DE L'ENFANT : ELEMENT IMPORTANT DU CONFORT ET DU BIEN-ETRE

Le change est un temps de communication et d'échanges individualisés et privilégiés. C'est la seule situation où il ne partage pas le professionnel avec les autres enfants. C'est un moment de partage de l'intimité, de « fragilité » car l'enfant est nu. L'enfant sera prévenu avant le change ou autre intervention sur son corps. Le professionnel lui explique ses gestes, le fait participer et découvrir son corps en lui nommant les parties. Il est important de reconnaître au bébé la liberté de se mouvoir

dans la relation au soin. La salle de change est conçue de manière à protéger l'enfant du groupe et respecter son intimité.

Progressivement l'acquisition de la propreté se fait dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'acquisition du pot ou des toilettes se fait d'une manière progressive en concertation avec les parents.

3.3 LE SOMMEIL, LE REPOS : UN TEMPS INDISPENSABLE A L'EQUILIBRE DE L'ENFANT

Pour récupérer de la fatigue, de l'agitation, mais aussi pour grandir, les temps de sommeil doivent être favorisés pour permettre à l'enfant de se ressourcer. Dès les premiers signes observés (bâillements, pleurs, excitation...), l'adulte propose à l'enfant un moment de repos. Dans son lit, ou dans un lieu qui convient à l'enfant, repéré et toujours positionné à la même place, il retrouve son doudou, sa peluche... L'enfant s'endormira plus facilement s'il se sent en sécurité, entouré de ses propres objets. Le rôle de l'adulte sera de l'aider à trouver un rituel d'endormissement qui lui convienne.

A son réveil, l'enfant sera levé dès qu'il en manifestera le désir, l'important étant de toujours respecter le rythme de sommeil et d'éveil de chacun, notamment chez les enfants entre 12 et 24 mois qui ont encore besoin de repos le matin et/ ou en fin d'après-midi.

Des lits bas permettent aux enfants de se lever seuls (favorisant ainsi leur autonomie) mais aussi de pouvoir, une fois levés se livrer à leur guise à des activités ludiques.

4. FAVORISER L'EVEIL DE L'ENFANT, SON AUTONOMIE EN S'APPUYANT SUR SES RESSOURCES PERSONNELLES, SES COMPETENCES ET SES CAPACITES

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue. » J. EPSTEIN

Le jeu occupe une place primordiale dans le développement de l'enfant. Le jeu nourrit sans arrêt le développement de la même façon que le développement nourrit sans arrêt le jeu.

C'est une activité naturelle et spontanée, l'enfant bien portant, en sécurité de lien, se montre actif, autonome et sûr de lui. Il peut expérimenter ses capacités et ses limites à travers les jeux et les matériaux qui lui sont proposés, mais aussi le plaisir à jouer et se laisser aller à la créativité.

L'activité est toujours proposée mais jamais imposée ni dirigée, elle peut quelque fois être accompagnée. Elle est toujours soutenue et encouragée par l'adulte qui n'interfère pas de façon directe sauf si l'enfant est en difficulté (danger ou situation conflictuelle).

L'adulte s'appuie sur les ressources personnelles et les compétences de l'enfant, et permet à l'enfant d'être actif et acteur de son jeu. Par ses propositions et du matériel

adapté, l'adulte respecte l'enfant dans son développement (là où il en est), dans son rythme et dans ses capacités.

Le professionnel accompagne l'enfant dans ses acquisitions motrices mais ne devance pas certaines postures (par ex : position assise, marche, ...) .

4.1 LE TOUT PETIT ENFANT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Souvent nous pouvons avoir l'impression que le nourrisson ne joue pas, semble s'ennuyer et alors très souvent lui sont proposés des jouets pour le stimuler, l'intéresser. Nous ressentons le besoin de l'occuper. Or, à moins qu'il ne sollicite l'adulte, le bébé peut s'occuper seul de multiples manières qui, toutes, favorisent sa créativité. Il peut se laisser aller à des rêveries ou jouer avec des parties de son corps (mains, pieds, ...).

Pour ce faire, il est nécessaire de respecter un périmètre physique autour de lui qui lui permette de se mouvoir et d'évoluer en toute liberté, de lui présenter des jouets suffisamment attirants et diversifiés dans leurs formes, leurs couleurs, et de les renouveler quand son attention se relâche.

UN EVEIL SENSORIEL ET UNE STIMULATION TACTILE

Nous proposons aux plus jeunes des jeux d'éveil développant la préhension, et l'intelligence sensori-motrice (hochets souples et rigides, articulés, de formes et de tailles variées...)

Ces objets sont de différentes densités (mou, durs), de différentes formes, de différentes matières et de sonorités variées. Les objets sont placés à bonne distance, ni trop loin, ni trop près, et ils seront sélectionnés suivant les capacités de l'enfant.

Pour les plus grands, avec le développement de la pince fine, de la station assise et de la motricité, d'autres objets sont mis à disposition (bassine, balle, seau, grelots et autres jouets divers à empiler, à encastrier, à rouler, à tirer). Ils peuvent ainsi faire passer l'objet d'une main à une autre, les secouer pour faire du bruit, s'exercer aux premiers lancers, aux transvasements, ébaucher les gestes d'empiler ou d'emboîter.

LA MOTRICITE LIBRE

Ce concept a été développé par la pédiatre Emmi PICKLER, responsable de la pouponnière LOCZY au début des années 1950. Il consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant sans les lui enseigner, en favorisant un environnement sécurisé. L'un des grands principes est ne pas installer l'enfant dans une position qu'il ne peut pas prendre par lui-même. Les crèches s'inspirent de sa pédagogie.

L'ITINERANCE LUDIQUE OU LA LIBRE CIRCULATION

L'itinérance ludique est une pédagogie mise en place par Laurence Rameau, issue des enseignements de tous les grands pédagogues et des neurosciences. Le but de l'itinérance ludique est donc de trouver une pédagogie valable pour tous les enfants de la crèche. Elle s'articule autour de quatre grands principes :

- la libre circulation des enfants dans la crèche : En fonction de l'architecture et des contraintes de la crèche, les équipes vont faire en sorte que les enfants circulent autant que possible comme ils le veulent à l'intérieur de cette unité. On laisse les portes ouvertes, en continu ou à certains moments, et on leur permet d'aller voir ce qu'il se passe de l'autre côté. « Les enfants ont leur repères : l'endroit où ils mangent, où ils dorment. Cela suffit. Et quand ils se promènent, ils vont rencontrer des enfants qui n'ont pas le même âge qu'eux, qui ont un stade de développement différent », et c'est là tout l'intérêt.
- la création d'univers ludiques : L'idée n'est plus de parler d'ateliers ou même d'activités. Dans l'itinérance ludique on parle « d'univers ludiques » valables pour des enfants de tous les âges. Ils sont en effet à l'âge de la découverte des objets et n'ont pas de représentation du monde.
- le fait que l'enfant soit auteur de son jeu : Grâce aux différents objets ludiques fournis, l'enfant n'est pas seulement acteur de son jeu, il en est l'auteur. Il décide de ce qu'il va faire. Certains vont explorer la texture du carton, d'autres vont faire l'expérience du contenu et contenant en entrant dedans et en en sortant ; d'autres encore vont en faire une voiture ou une maison.
- l'accompagnement des enfants pour étayer leurs apprentissages : les professionnels accompagnent par leur regards, leurs paroles, leurs gestes, leur présence, chacun des enfants qui se sentira porté et pourra aller de l'avant dans ses découvertes.

« De cette manière, on répond aux attentes de toutes les tranches d'âge ».

CE QUI FAVORISE LE JEU :

UN ESPACE CONTENANT ET SECURISANT

Les plus jeunes peuvent évoluer librement au sol sur des tapis sans être envahis par la proximité trop forte d'autres enfants grâce à la présence contenante du professionnel.

Nous évitons ainsi aux bébés des déplacements anxiogènes à cet âge. Cet espace est son premier terrain de jeu où il peut partir à la découverte de son corps en s'appuyant sur l'éveil progressif de ses sens.

UNE DISPONIBILITE RELATIONNELLE

Un adulte repère est disponible psychiquement et physiquement pour l'enfant en étant le plus souvent au sol à ses côtés.

Les enfants jouent dans des espaces « éclairés » par le regard bienveillant de « l'adulte phare ».

Il favorise la proximité corporelle entre l'enfant et lui à travers des jeux de contacts ou d'une mélodie (lui parler, lui raconter des histoires, lui chanter des berceuses, des comptines...).

Au fur et à mesure que les enfants grandissent, d'autres jeux relationnels sont initiés : jeux de nourrice (5 mois), marionnettes à doigts, jeux de coucou...

4.2 L'ENFANT QUI GRANDIT : LES PROPOSITIONS D'ÉVEIL

Au fur et à mesure du développement de l'enfant, nous serons attentifs à lui proposer un environnement dans lequel celui-ci puisse expérimenter ses capacités motrices. Il découvre ainsi, en parallèle de ses acquisitions, le corps de l'autre. C'est l'âge où l'enfant mord, pousse ; expériences nécessaires de l'agressivité. Toutefois, il ne peut découvrir son autonomie et aller de l'avant que s'il se sent porté, regardé, sécurisé. Il a encore besoin d'un maternage suffisant, de savoir qu'il pourra retrouver les bras du professionnel comme au temps où il était bébé - autrement dit, que l'adulte puisse accepter ses régressions temporaires (marche à quatre pattes, reprise du biberon...). Selon ses compétences et en s'appuyant sur ses ressources personnelles, il pourra se diriger vers des activités pédagogiques et d'éveil, univers ludiques, qui seront proposées à l'enfant, parallèlement aux jeux libres mis à sa disposition dans la salle. Ces univers ont pour objectif :

- D'élargir son champ d'expériences
- D'offrir un éventail de relations sociales
- De rompre la monotonie quotidienne en sortant pour un temps de la vie de groupe

Ces activités permettent à l'enfant de passer d'un rôle passif où il subit la vie de groupe à un rôle actif au sein d'un petit groupe.

Les enfants peuvent vivre des expériences d'autonomie et des expériences de pré-apprentissages ludiques grâce à un matériel choisi et adapté, qui contribue à développer leurs capacités cognitives.

En s'exerçant aux côtés des autres enfants, il s'initie aux expériences de partage et de socialisation. Il pourra compter sur l'approbation des professionnels pour conquérir estime de soi et autonomie.

Le matériel à disposition de l'enfant est installé de manière adéquate avec du petit mobilier qui permet de constituer différents univers : théâtre, gymnase, laboratoire etc mais aussi à chaque instant un espace confortable avec des coussins, pour ceux

qui ont besoin d'être en retrait ou au calme. Les temps de jeux permettent à l'enfant d'exprimer sa créativité, au sein d'un espace rassurant et de stimuler son imaginaire.

Nous préconisons également de structurer la journée par des rituels : fondamentalement rassurants, les rituels permettent à l'enfant de saisir l'espace-temps et d'anticiper les différents moments de la journée.

Par exemple :

- temps d'échange le matin, temps du bonjour
- temps des comptines et chansons, lavage des mains avant le repas
- temps calme d'histoires et de chanson avant le goûter.

DES UNIVERS VARIÉS FAVORISANT L'ÉVEIL DE L'ENFANT

En complément du jeu libre, l'équipe propose des univers accompagnés créant de nouvelles occasions d'expérimentations. Ces activités sont variées et font appel à des zones de sensibilité différentes chez l'enfant. Elles sont proposées mais jamais imposées à l'enfant.

L'accueil des enfants en collectivité donne de multiples occasions de découvertes à travers le partage du quotidien. En effet, pour de jeunes enfants des actes quotidiens comme se laver les mains, mais aussi retirer ses chaussettes, s'essuyer la bouche, se servir de l'eau, etc.... sont des occasions de plaisir et d'expérience à part entière.

Nous valorisons ces temps dans le développement de l'enfant, pour affirmer son estime de soi et son autonomie. L'espace est organisé de manière cohérente, permettant aux enfants d'alterner leur choix et de rythmer la journée.

4.3 L'ESPACE EXTERIEUR

Nous accordons une grande importance à l'investissement de l'espace extérieur par les enfants. Partout où cela est possible, un espace extérieur est dédié aux enfants à la fois sous forme d'espace de jeux et de jardin. Un temps quotidien doit, à chaque fois que cela est possible, être réservé pour les sorties à l'extérieur.

Le contact direct avec la nature (vent, pluie, neige, herbe, flaque d'eau, terre, feuille, fleurs etc) est indispensable à l'être humain. L'utilisation de matériaux naturels variés favorise les 5 sens et développe la créativité propre à chaque enfant. Selon Emilia REGGIO, « la nature devient support aux « cent langages » de l'enfant » Il s'agit de favoriser ainsi une pédagogie de la nature (découverte de la faune et la flore ...) et par la nature (par exemple découverte des couleurs au contact de la nature). Le lieu de vie des enfants et les propositions qui lui sont faites doivent permettre de « sentir » au quotidien ce qui se passe dans l'environnement naturel immédiat : changements météorologiques, de lumières, rythmes de la journée et des saisons, pousse des végétaux etc.

Les espaces extérieurs sont aménagés pour répondre aux besoins de nature des enfants (espace de pleine terre, en herbe naturelle), aux besoins de motricité (structure motrice, vélos, trottinettes, bascules, ballons, poussettes, voitures,) sans oublier les activités sur table ou au sol : tout ce qui se fait à l'intérieur peut se faire à l'extérieur.

LE JARDIN PEDAGOGIQUE

Jean-Ovide DECROLY, médecin pédagogue, a mis en évidence que « *la première éducation se réalise le plus complètement dans la nature, qui éveille la curiosité de l'enfant par sa variété prodigieuse, ses rythmes saisonniers, et sa poésie* »

Des temps d'activités destinés à sensibiliser les enfants à la nature peuvent s'articuler, en fonction du projet de la crèche, autour d'un potager pédagogique suscitant les sens.

Ces activités permettent de planter des végétaux comme par exemple des fleurs pour le printemps, des herbes aromatiques (ciboulette, persil, etc..) voire des légumes (tomates, radis) que les enfants connaissent au préalable à travers les repas pris à la crèche.

Le jardin est un terrain de jeux à part entière. Il favorise :

- **les repères spatio-temporels**

Le jardin changeant au rythme des saisons, les enfants peuvent se repérer tout au long de l'année avec des éléments concrets (la plante ou les arbres poussent, changent de couleurs, de forme puis fanent pour se renouveler au printemps).

- **les apprentissages**

Le jardinage au quotidien permet aux enfants d'apprendre l'attente, le temps différé au rythme de la nature. La plante demande patience et soins pour s'épanouir.

- **Les temps d'expression**

Axer le projet sur les espaces extérieurs et le jardin donne l'occasion à l'enfant de se sentir plus libre dehors. L'enfant peut se dépenser à sa guise (bouger, crier, grimper...) mais aussi se relaxer (une bonne respiration à l'air libre, s'allonger dans l'herbe, regarder les insectes, les papillons)

LA SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT

Les professionnels et enfants sont sensibilisés aux enjeux environnementaux et incités à adopter les "bons gestes" : couper l'eau, éteindre la lumière, trier les déchets.

La réduction des déchets, le recyclage, la réutilisation sont inclus autant que possible dans les propositions pédagogiques.

4.4 L'EVEIL ARTISTIQUE ET CULTUREL

Cet axe de développement et d'accompagnement des jeunes enfants au sein des structures d'accueil est éloigné d'un mode scolaire d'apprentissage : il s'agit de se saisir de tout moment de vie quotidienne pour faire entrer la culture, l'art et la nature, pour favoriser la curiosité, la construction et l'épanouissement du jeune enfant.

L'éveil artistique et culturel participe au développement de l'enfant grâce à sa capacité d'écoute, d'imagination et de créativité.

Mais pas que ! L'enfant découvre ses émotions, le monde qui l'entoure, et il se découvre lui-même !

Une activité culturelle ou artistique, c'est avant tout un moment de partage, où on entre en contact avec l'autre, on ressent une émotion, on exprime son goût et/ou son opinion.

Chanter, lire des livres, des poèmes, danser, peindre, dessiner, photographier, filmer, visiter, rencontrer, mimer, spectacle vivant, art du cirque, créer un potager, ferme pédagogique tout autant que manger, dormir, bouger, toucher, caresser, babiller

- pour rire, jouer, réfléchir, pleurer, parler, lier, délier, cultiver notre être vivant
- pour découvrir, imaginer, penser, vivre
- pour habiter et représenter le monde
- pour lire le monde, et donner sens avec tous ses sens
- pour cultiver le lien à soi et aux autres

4.5 L'IMPORTANCE DONNEE A L'EGALITE ENTRE LES FILLES ET LES GARÇONS

Des petites filles qui s'amuse sur des mini motos ou qui jouent au garage, pendant que les garçons jouent à la poupée ou à la dînette ?

Les stéréotypes de genre sont bien ancrés dans les comportements et dans la société. Et ce, dès l'âge de la crèche.

Et pourtant les neurosciences le confirment, il y a peu de déterminisme biologique dans cette affaire de genre : peu d'inné et beaucoup d'acquis. Comment lutter, le plus tôt possible, contre les stéréotypes ?

Les professionnels de la petite enfance que nous sommes sont convaincus du rôle que nous avons à jouer pour faire changer les mentalités et conscientiser la notion d'égalité homme-femme dès la petite enfance.

Pour éviter que les comportements sexistes ne perdurent à l'âge adulte, nous multiplions les initiatives internes visant à sensibiliser et former les professionnels pour les amener à avoir les mêmes attitudes envers les garçons et les filles.

L'objectif : mieux observer et repérer ces inégalités entre filles et garçons dans les crèches, proposer des temps de réflexion sur le sujet, favoriser le respect de l'autre et le vivre-ensemble, et élargir le champ des possibles des enfants en devenir.

Jeux, émotions, que faut-il changer ? La posture des professionnels face aux enfants, aux jeux qu'ils proposent et à la manière dont ils vont leur dire de se comporter est un axe de travail au quotidien et qui doit se pérenniser dans le temps pour espérer une évolution favorable des mentalités face à cette question sociétale de l'égalité entre les genres.

5. SOUTENIR L'ENFANT DANS LA RECONNAISSANCE DE SES EMOTIONS, DE SES INTERETS ET DE SES DESIRS

Par le travail d'observation, le professionnel en charge de l'enfant tente de comprendre les manifestations de celui-ci à travers son langage corporel, son tonus, ses mimiques, ses cris ou pleurs. Il adapte ou réadapte ses réponses en conséquence, tout en respectant l'enfant dans son corps.

Il lui permet de progresser à son rythme, sans devancer les apprentissages. Il lui donne le temps et lui fait des propositions qui correspondent à ses capacités.

Il commente les plaisirs de l'enfant ou ses déplaisirs, ainsi que ses intérêts. Il met en mots et partage ce que l'enfant exprime.

Il repère l'expression de ses malaises, ses troubles somatiques (sommeil, alimentation ou autre) et du comportement (enfant agressif, hyperactif, en retrait, réservé.).

Comme le dit la psychologue Anne BACUS « *les sentiments des enfants ont le droit d'être exprimés et doivent être respectés* », y compris la colère.

Plutôt que de réprimer les expressions émotionnelles des enfants, qui à cet âge représentent 90% de ses moyens d'expressions, le professionnel encouragera l'enfant à poser des mots ou les posera pour lui s'il n'est pas en capacité de le faire. Au besoin, quand l'émotion exprimée est incompatible avec la vie en collectivité, ou le respect de l'autre, il distinguera entre le droit à l'émotion et le respect des règles : « *je comprends que tu sois en colère mais cela ne te donne pas le droit de taper, frapper ou mordre. Cela est interdit* »

Être en empathie avec un enfant, c'est pour l'adulte apprendre à trouver une juste distance et une juste proximité.

6. INTRODUIRE LA VIE EN GROUPE ET LA SOCIALISATION

Au cours des étapes de son développement, il est nécessaire que l'adulte réponde de façon adéquate aux besoins physiques et psychiques de l'enfant qui, ainsi satisfaits, le sécurisent, lui donnent des repères fiables, lui permettent de grandir et de s'ouvrir au monde. Ceci est d'autant plus indispensable qu'en collectivité l'enfant est très tôt confronté à une vie en groupe.

Chaque adulte donne à l'enfant une place spécifique dans le groupe à la fois matérielle (à table, son lit, son casier, ses affaires) mais aussi symbolique (tour de rôle, adulte repère).

Au fur et à mesure qu'il grandit il acquiert une « base psychique », l'enfant développe sa personnalité, son « je », en passant par des phases d'opposition à l'adulte, de transgression qui lui sont nécessaires pour progresser.

L'adulte pose alors des limites, claires et précises, ainsi que des règles. Petit à petit, l'enfant, dont l'autonomie est encouragée au sein de ces règles précises, se confronte peu à peu à la réalité et à la loi. Il acquiert ainsi progressivement les notions de respect de l'autre.

A travers les interactions de groupe, et des jeux à règle simple, des ébauches de socialisation vont se constituer progressivement dans un va et vient entre l'enfant considéré comme un sujet individuel, et l'enfant dans le groupe.

7. ASSOCIER LES PARENTS A LA VIE EN CRECHE

Un projet qui favorise la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif

Accueillir un enfant, c'est accueillir ses parents porteurs d'un projet pour lui, porteurs de valeurs, d'une histoire qu'il nous faut pouvoir comprendre. C'est les reconnaître en tant qu'acteurs dans l'éducation de leurs enfants et s'appuyer sur leurs compétences. Il s'agit pour l'équipe de construire une relation de confiance mutuelle dans l'intérêt de l'enfant. Cette co-éducation se tisse au fil des jours dans une continuité d'attention, de soins entre la maison et la crèche. Elle se situe dans la complémentarité, le respect mutuel et la reconnaissance de l'autre dans sa culture et sa manière de vivre.

Pour favoriser la continuité entre la vie familiale et l'accueil collectif, différents moyens peuvent être mis en œuvre par les équipes.

Créer une relation de confiance par :

- La possibilité offerte aux parents de rester avec les enfants dans l'unité de vie
- Des transmissions quotidiennes valorisées

Favoriser l'ouverture de la crèche aux parents et leur participation autour :

- D'évènements et d'animations ponctuelles
- Des animations d'ateliers ou participation à des « spectacles » par les parents
- Du jardin pédagogique : les parents peuvent s'impliquer en participant aux activités de jardinage ou aux ateliers culinaires avec les enfants

Développer la communication pour renforcer le lien entre la crèche et la maison avec comme supports :

- Un album photo confectionné par les parents
- Des panneaux photos pour partager des temps forts avec les parents
- Des informations détaillées pour les parents dans le hall d'accueil

Accompagner la parentalité grâce à :

- L'organisation de réunions thématiques
- La mise en place d'une organisation permettant de poursuivre l'allaitement maternel
- La présence du psychologue de la crèche : il se tient à disposition des parents pour les accompagner dans leur fonction parentale et les aiguiller si nécessaire vers un réseau partenaire
- L'information de l'existence du Lieu d'Accueil Enfant Parent
- La participation à la Fête de la Petite Enfance, début octobre, afin de favoriser le lien entre les familles

8. ACCOMPAGNER LES EQUIPES

La recherche de la qualité de l'accueil réservé à l'enfant et à sa famille est une préoccupation majeure et de chaque instant.

Pour accompagner les équipes dans cette recherche constante de qualité, un travail de réflexion est mis en place dans toutes les crèches de la Ville à travers des réunions institutionnelles et un accompagnement qui se déclinent sous plusieurs formes tout au long de l'année :

Des réunions dites « de sections » : Réunissant le personnel de chaque groupe, elles sont organisées de façon récurrentes pour faire le point sur le quotidien et les points de dysfonctionnements et d'amélioration. Ces réunions sont animées par les directeurs et/ou les éducateurs de jeunes enfants.

Des réunions de formation traitant de thèmes divers en fonction des projets de la crèche et/ou des besoins identifiés.

Des réunions d'organisation et de coordination du travail

Ces réunions ont pour objectifs :

- De comprendre ou d'apprendre les points forts mais aussi les éventuelles difficultés rencontrées par l'enfant
- D'évaluer et d'ajuster les propositions qui lui sont faites afin de répondre au mieux à ses besoins
- D'améliorer l'organisation de certains moments de la journée (l'accueil, les repas, etc...)
- D'observer les interactions entre enfants, l'analyse des niveaux de jeu ou tester une nouvelle activité, un nouveau jeu...
- D'organiser, repenser, réajuster l'aménagement de l'espace

Des journées pédagogiques

Au nombre de trois par an, elles sont programmées au cours du 1^{er} trimestre calendaire, au cours du 2^e trimestre calendaire et à la réouverture des crèches après la fermeture estivale.

Elles sont indispensables car elles réunissent l'ensemble des équipes.

Elles s'organisent autour de thèmes précis et permettent de réfléchir à l'amélioration et à la cohérence des pratiques.

Elles sont aussi l'occasion de lancer de nouveaux projets et de favoriser la cohésion et la cohérence des équipes petite enfance.

Le travail d'observation

L'observation est un outil fondamental pour les professionnels de la petite enfance.

Elle permet de se mettre à distance et d'étudier avec soin les besoins spécifiques de chaque enfant du groupe.

L'accompagnement par le psychologue, le RSAI et l'accompagnant en santé

Le RSAI des crèches, le psychologue et l'accompagnant en santé mènent des actions d'accompagnement, d'éducation et de formation auprès des équipes.

Ils sont là également pour soutenir les équipes et réfléchir ensemble sur la réponse à apporter aux enfants pour garantir une qualité d'accueil au quotidien.

En plus des temps de réunions récurrents, chaque professionnel bénéficie a minima de 6h d'analyses de pratiques par an, animées en petit groupe, par le psychologue en dehors de heures d'ouverture de la crèche.

IV. PROJET PEDAGOGIQUE DU MULTI ACCUEIL LES DAUPHINS

Le projet d'établissement des établissements d'accueil du jeune enfant pour les crèches collectives, fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement mis en place par la Ville. Notre engagement principal est d'assurer le bien-être, la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants qui nous sont confiés.

Pour y parvenir, nous nous appuyons sur plusieurs principes essentiels :

- Respecter le rythme de chaque enfant tout en l'intégrant dans une dynamique de groupe,
- L'accompagner dans sa croissance et son apprentissage de la vie en communauté,
- Favoriser son autonomie en le soutenant dans ses découvertes et ses initiatives,
- Lui fournir les outils nécessaires à l'acquisition du langage afin qu'il puisse exprimer ses émotions,
- Lui laisser la liberté de choisir ses activités, avec la possibilité de ne rien faire s'il en ressent le besoin,
- Établir un partenariat et une relation de confiance avec les parents, basée sur l'écoute et le dialogue.

Notre première mission est l'accueil. Cela consiste à recevoir l'enfant avec bienveillance, en veillant à ce qu'il se sente attendu et en sécurité. La seconde mission repose sur l'accompagnement. Il s'agit de comprendre son fonctionnement, ses besoins et ses attentes, tout en lui offrant un cadre rassurant qui l'aidera à gagner en confiance et en autonomie. Enfin, notre mission éducative vise à aider chaque enfant à grandir et à s'épanouir. L'éducation, dans son essence, vise à l'émancipation : permettre à l'enfant de devenir autonome et indépendant. Cela requiert une approche pédagogique adaptée, qui favorise la prise de décision et le libre choix des activités.

Dans ce projet pédagogique nous vous présentons le fonctionnement de notre établissement et détaillerons l'accompagnement au quotidien des enfants.

1. PRESENTATION DE LA CRECHE

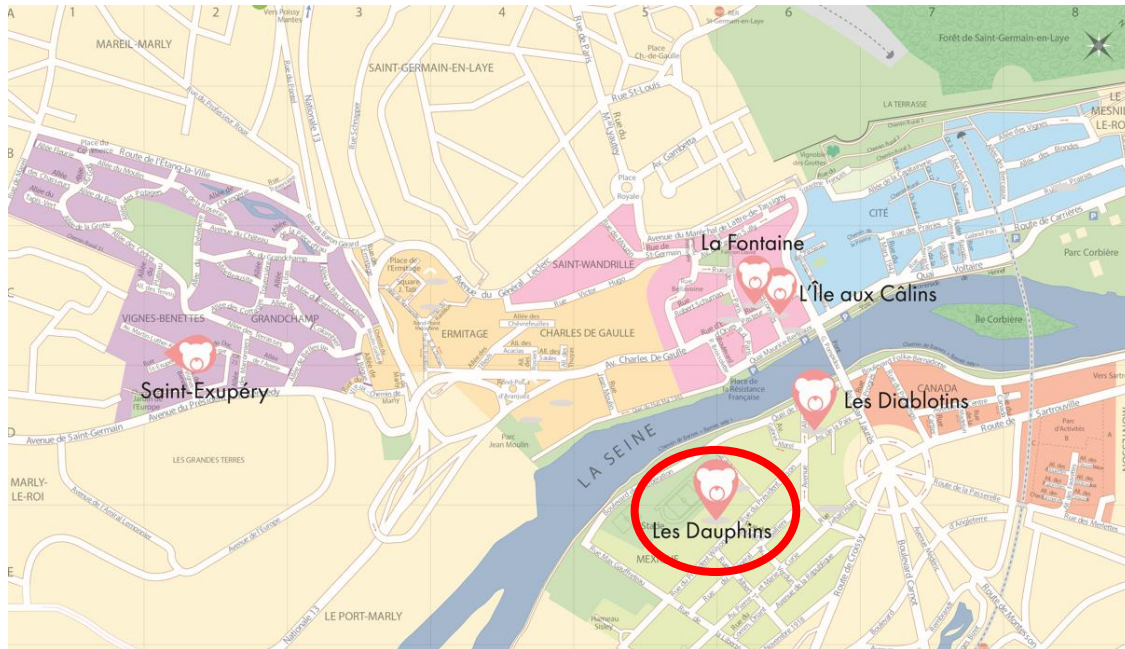
La ville du Pecq est située à 20 km à l'ouest de Paris dans le département des Yvelines.

1.1 LOCALISATION

Aujourd'hui, Le Pecq dispose de 6 quartiers. Le multi accueil « Les Dauphins » se trouve dans le quartier Mexique, limitrophe de la ville du Vésinet.

Multi accueil Les Dauphins
32 rue du Président Wilson
78230 Le Pecq
01.39.76.66.86

Lesdauphins-lepecq@orange.fr



1.2 OUVERTURE DE LA CRECHE

Elle a été inaugurée le 21 novembre 1992.

Actuellement elle a une amplitude d'accueil de 7h30 à 19h00 et est ouverte du lundi au vendredi toute l'année excepté 1 semaine fin décembre, 3 semaines en août et 3 jours par an pour les journées pédagogiques.

1.3 LES ETABLISSEMENTS ET RESSOURCES A PROXIMITE

Sur la même rive, se situe le multi accueil Les Diablotins au 6 avenue de la paix.

1.4 PRESENTATION DES LOCAUX

La porte de la crèche s'ouvre sur un sas d'entrée avec, à sa droite le local poussettes qui est également utilisé pour le rangement de certains jeux moteur.

La porte du sas donne accès au hall d'entrée. Ce hall est utilisé par les enfants en dehors du temps d'accueil des familles et distribue les différentes parties de la crèche. La crèche se compose de 3 parties :

- La partie technique et celle réservée au personnel

Sur la droite du hall d'entrée, se situe le bureau de la direction.

En empruntant le couloir attenant, se situent la biberonnerie, la buanderie, le local électrique, la chaufferie, la cuisine centrale des crèches, la salle de pause du personnel et le vestiaire.

- Deux unités de vie des enfants

Une section en petite famille qui accueille 22 enfants, âgés de 10 semaines à 18/24 mois. En fonction des besoins des familles et des demandes, cette section peut également accueillir quelques enfants grands, jusqu'à l'entrée à l'école maternelle, sans dépasser l'effectif initial. Cette section est composée :

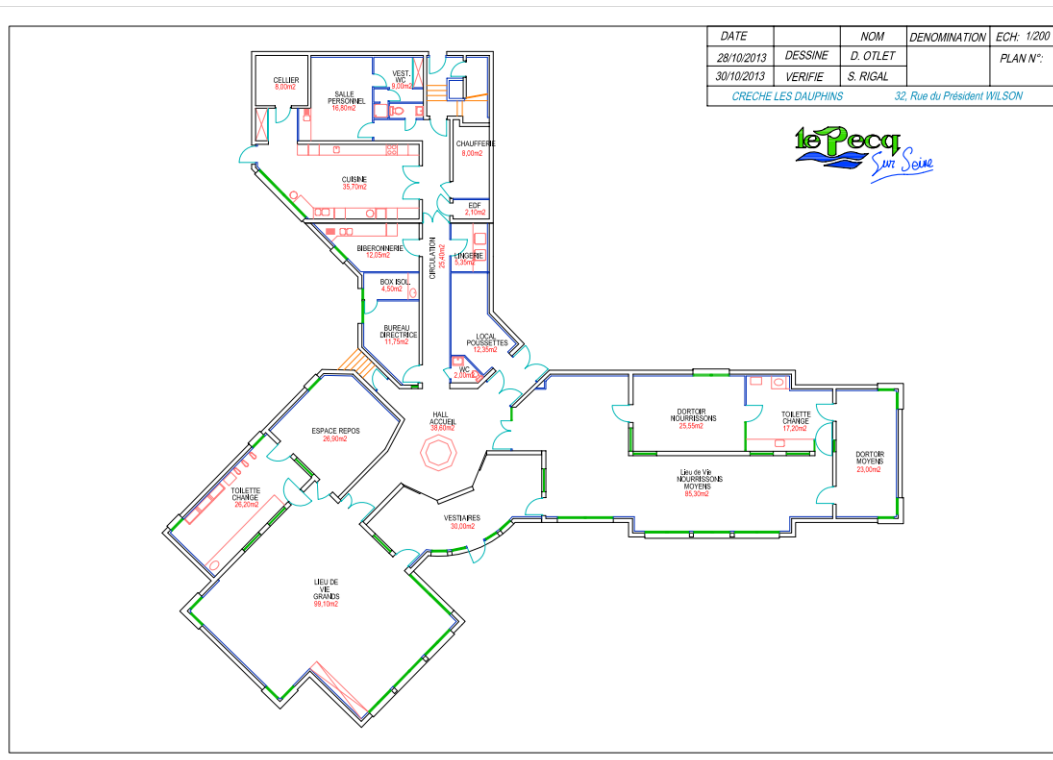
- d'un large espace de jeux,
- à sa gauche, d'un espace d'activités manuelles ou didactiques utilisé aussi pour les repas, qui donne accès par une porte vitrée à un dortoir
- d'un dortoir accueillant jusqu'à 13 enfants, aménagé de matelas posés au sol ceints de contours de lits, qui donne accès par une porte vitrée à la salle de change
- d'une salle de change, qui donne accès par une porte vitrée à un deuxième dortoir
- d'un dortoir accueillant jusqu'à 10 bébés, aménagé de lit hauts à barreaux, qui donne accès par une porte vitrée à l'espace de jeux.

Une section des grands qui accueille 12 enfants à partir de 2 ans jusqu'à l'entrée à l'école maternelle. Cette section est composée :

- d'une salle de jeux, donnant accès par une porte barrière à la salle de change
- d'une salle de change, qui donne accès par une porte vitrée au dortoir
- d'un dortoir accueillant 12 enfants, aménagé de matelas posés au sol ceints de contours de lits, qui donne accès par une porte vitrée à la salle de jeux
- de la salle de jeux

- Le jardin

Nous disposons d'un jardin ombragé directement accessible par les sections.



1.5 L'EQUIPE

1.5.1 PRESENTATION DE L'EQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est composée de :

- La directrice d'établissement

Le multi accueil est dirigé par une infirmière puéricultrice. Elle manage la directrice adjointe et les professionnelles qu'elle encadre hiérarchiquement et accompagne au quotidien ainsi que lors de différentes réunions de travail qui sont planifiées en dehors de la présence des enfants.

Elle est responsable du bon fonctionnement de l'établissement et garante de la qualité d'accueil dans le cadre d'un projet pédagogique.

Elle reçoit, rassure et accompagne les parents.

- L'adjointe

L'adjointe est éducatrice de jeunes enfants. Elle seconde la directrice dans ses missions de management et accompagne le groupe de professionnelles sous le contrôle de la directrice. Son rôle est de valoriser, au sein de l'équipe, la fonction éducative qui favorise l'éveil et le développement global de l'enfant.

- Les professionnelles diplômées : auxiliaires de puériculture

Elles sont titulaires du diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture. Elles organisent et assurent l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure. Elles veillent au bien-être et à l'épanouissement

de l'enfant dans la collectivité. Elles assurent la surveillance et les soins, en lien avec l'éducatrice de jeunes enfants et la directrice.

- Les professionnelles qualifiées : CAP Petite Enfance

Elles sont titulaires du CAP accompagnant éducatif petite enfance ou d'un BEP Carrières Sanitaires et Sociales. Elles accueillent également l'enfant ainsi que sa famille et organisent les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif de la structure. Elles veillent au bien-être et à l'épanouissement de l'enfant dans la collectivité. Elles assurent la surveillance et les soins, en lien avec l'éducatrice de jeunes enfants et la directrice.

- L'intendante

Elle assure les tâches d'entretien des locaux et du linge, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

- Les cuisiniers

Depuis 2021 une cuisine centrale des crèches a été créée au sein de notre établissement. Elle est gérée par une cuisinière et son commis.

Ils ont pour rôle d'assurer la préparation des repas dans le respect des normes HACCP et de l'équilibre alimentaire des enfants de moins de 3 ans, en s'appuyant sur les recommandations du GEMRCN.

Les menus sont établis en fonctions de l'âge et des besoins de l'enfant. Ils sont faits en concertation avec le chef cuisinier et la directrice.

1.5.2 ACCUEIL DES STAGIAIRES

Notre établissement accueille des stagiaires issus de diverses formations : auxiliaires de puériculture, infirmier(e)s, titulaires d'un BEP ou CAP, baccalauréat professionnel, en formation d'éducateur(trice) de jeunes enfants ou encore en stage de découverte de 3^e ou de 2^{de}.

A son arrivée, le stagiaire sera reçu par la directrice, qui sera également sa tutrice référente.

L'ensemble des professionnelles de l'équipe participera à son encadrement : chacune pourra le guider, partager ses connaissances théoriques, l'aider à développer ses compétences pratiques, et lui transmettre les valeurs du travail en équipe.

Le stagiaire collaborera avec toute l'équipe, favorisant une immersion complète dans notre fonctionnement. Des échanges réguliers seront organisés pour assurer un lien constant entre le stagiaire, l'équipe éducative et la direction.

Des bilans intermédiaires seront prévus pour faire le point sur les objectifs du stage et accompagner la progression du stagiaire. Un bilan de mi-parcours est requis, en complément de l'évaluation finale.

Le premier jour, la directrice lui présente la structure et l'équipe. Puis lui propose un temps d'observation dans la section afin de prendre des repères, de s'intégrer au sein de l'équipe et de se familiariser avec les pratiques de la structure.

En fonction de la durée du stage et des objectifs de l'étudiant, l'équipe l'invitera à participer aux différentes actions menées auprès des enfants (activités, changes, repas...).

Les écrits demandés par l'école devront être supervisés par l'équipe et la directrice.

N'étant pas encore professionnel, le stagiaire n'a pas à recevoir les transmissions des parents, ni leur en faire et n'est pas autorisé à poser des questions aux parents pour faire le recueil de données. Les informations obtenues sur les familles ou les enfants doivent restées dans le cadre professionnel.

Le stagiaire ne peut pas rester seul dans la salle de vie ou de change ni à l'extérieur : il doit toujours y avoir un professionnel de la crèche avec lui.

Lors du stage d'observation des élèves de 3^{ème}, un roulement particulier est mis en place pour répondre à l'objectif principal de leur stage, qui est la découverte de l'entreprise :

- Le 1^{er} jour, ils observent le fonctionnement du groupe des bébés et prennent connaissance des protocoles en biberonnerie,
- Le 2^{ème} jour, ils observent le fonctionnement du groupe des moyens,
- Le 3^{ème} jour, ils observent le fonctionnement du groupe des grands,
- Le 4^{ème} jour, ils observent le travail des agents techniques,
- Le 5^{ème} jour, ils prennent connaissance du travail de la directrice.

1.5.3 L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le déroulé de la journée est à disposition des professionnelles, dans les sections, notamment pour celles qui viennent en renfort. Cela permet de garantir une continuité dans l'organisation, même en cas d'absence d'une professionnelle.

Il est également utile de prévoir un déroulé en mode dégradé en cas de manque de personnel. Anticiper ces situations évite l'improvisation et le stress, assurant ainsi un environnement calme et maîtrisé pour les enfants.

1.5.3.1 Section en petite famille

1.5.3.1.1 Organisation de la section

A l'heure actuelle, cette section est composée de 5 professionnelles.

Les professionnelles qualifiées de cette section ont un roulement en binôme avec les professionnelles diplômées de la section des grands, afin de garantir la présence d'une professionnelle diplômée à l'ouverture et à la fermeture dans le respect de la réglementation.

Le planning s'organise selon un cycle de 4 semaines, avec un changement d'horaire chaque jeudi et se renouvelle automatiquement. Cela permet d'assurer des repères humains et temporels aux enfants et aux familles. Les horaires sont les suivants :

- 7h30/15h00
- 8h30/16h30
- 9h00/17h30
- 9h30/18h30
- 10h30/19h00

Dans la continuité du respect des repères pour l'enfant, une professionnelle diplômée est en horaire fixe de 9h/17h30.

1.5.3.1.2 Le roulement

Dans la continuité du respect de ces repères pour l'enfant, nous avons opté cette année pour qu'une professionnelle soit en horaire fixe de 9h/17h30. Ainsi, le roulement du lundi au vendredi est le suivant :

Semaine 1 : 7h30 - 7h30 - 7h30 - 10h30 - 10h30

Semaine 2 : 8h30 - 8h30 - 8h30 - 9h30 – 9h30

9h00 - 9h00 - 9h00 - 9h00

Semaine 3 : 9h30 - 9h30 - 9h30 - 7h30 – 7h30

Semaine 4 : 10h30 - 10h30 - 10h30 - 8h30 – 8h30

Les horaires peuvent être modifiés en raison des congés posés par les professionnelles. Le planning est alors adapté à l'amplitude d'ouverture de l'établissement, au taux d'encadrement et à l'effectif des enfants présents.

A la fin de la période des congés, le roulement reprend à la suite de son interruption : si le vendredi avant les congés, les horaires étaient ceux de la semaine 1, le lundi de reprise, les horaires appliqués seront ceux de la semaine 2.

1.5.3.1.3 En cas d'absence d'une professionnelle

Nous distinguons 2 types d'absences : les absences imprévues qui seront gérées pour la journée en « urgence » par l'équipe de direction et les absences prévues pour lesquelles une organisation est établie et décrite ci-dessous.

L'adjointe ou la directrice seront présentes, à minima, sur les temps forts de la journée et en fonction du nombre d'enfants présent.

Absence de la professionnelle de 7h30

La présence, au sein de l'établissement, d'une professionnelle diplômée à l'ouverture doit être respectée pour répondre à la réglementation en vigueur.

Absence prévue :

La professionnelle de 8h30 modifie son horaire en 7h30/15h.

La professionnelle de 9h modifie son horaire en 8h30/17h00.

Absence imprévue :

L'adjointe ou la directrice seront contactées et combleront l'absence de 7h30 à 10h.

Absence de la professionnelle de 8h30

Absence prévue :

La professionnelle de 9h00 modifie son horaire en 8h30/17h00.

Absence imprévue :

La professionnelle de 9h sera contactée pour éventuellement venir à 8h30.

A défaut, l'adjointe ou la directrice seront en section de 8h30 à 10h00.

Absence de la professionnelle de 9h00

Que l'absence soit prévue ou imprévue, cet horaire sera remplacé sur les temps fort de la journée par l'adjointe ou la directrice en fonction du planning et du nombre d'enfants sur la journée.

Absence de la professionnelle de 9h30 :

Absence prévue :

La professionnelle de 9h modifie son horaire en 9h30/18h.

A 18h, si l'effectif d'enfants est supérieur à 6, la professionnelle de la section se regroupe avec celles de la section des grands pour faire section commune.

Absence imprévue :

La professionnelle de 9h sera contactée pour lui demander de modifier son horaire en 9h30/18h.

A défaut, l'adjointe ou la directrice seront dans la section de 17h à 18h30

Absence de la professionnelle de 10h30

Nous devons être attentives à la présence, au sein de l'établissement, d'une professionnelle diplômée à la fermeture, afin de respecter la réglementation.

Absence prévue :

La professionnelle de 10h modifie son horaire en 10h30/19h.

La professionnelle de 9h modifie son horaire en 9h30/18h.

A 18h, si l'effectif d'enfants est supérieur à 6, la professionnelle de fermeture de la section se regroupe avec celle de de la section des grands pour faire section commune.

Absence imprévue :

Les professionnelles de 9h et de 10h seront contactées pour leur demander de décaler leurs horaires de 30 minutes.

A défaut, l'adjointe ou la directrice assureront la dernière demi-heure de 18h30/19h.

1.5.3.2 Section des grands

1.5.3.2.1 Organisation de la section

Actuellement, 3 professionnelles travaillent dans cette section.

La professionnelle qualifiée a un roulement en binôme avec une des professionnelles diplômées de la section en petite famille, afin de garantir la présence d'une professionnelle diplômée à l'ouverture et à la fermeture dans le respect de la réglementation.

Ces 3 professionnelles suivent le planning suivant :

- 7h30/15h00
- 9h00/17h30
- 10h30/19h00

Le roulement est fixe sur 3 semaines avec un changement d'horaire chaque jeudi et se renouvelle automatiquement. Il se décline comme suit, du lundi au vendredi :

- Semaine 1 : 7h30 - 7h30 - 7h30 - 9h - 9h
- Semaine 2 : 9h - 9h - 9h - 10h30 - 10h30
- Semaine 3 : 10h30 - 10h30 - 10h30 - 7h30 - 7h30

Cependant, il sera modifié par les congés des professionnelles. Le planning qui sera mis en place, est alors adapté à l'amplitude d'ouverture de l'établissement, au taux d'encadrement et à l'effectif des enfants présents.

A la fin de la période des congés, le roulement reprend à la suite de son interruption : si le vendredi avant les congés, les horaires étaient ceux de la semaine 1, le lundi de reprise, les horaires appliqués seront ceux de la semaine 2.

1.5.3.2.2 En cas d'absence d'une professionnelle

Nous distinguons 2 types d'absences : les absences imprévues qui seront gérées pour la journée en « urgence » par l'équipe de direction et les absences prévues pour lesquelles une organisation est établie et décrite ci-dessous.

L'adjointe ou la directrice seront présentes, à minima, sur les temps forts de la journée et en fonction du nombre d'enfants présent

Absence de la professionnelle de 7h30

La présence, au sein de l'établissement, d'une professionnelle diplômée à l'ouverture doit être respectée pour répondre à la réglementation en vigueur.

A l'ouverture, en cas d'absence de la professionnelle diplômée, la professionnelle qualifiée de la section des grands modifie son horaire et bascule de 9h/17h30. De ce fait, la professionnelle diplômée de la section des grands modifie son horaire en 7h30/15h.

Absence prévue :

La professionnelle de 9h modifie son horaire en 7h30/15h.

L'adjointe ou la directrice combleront l'absence de 9h à 17h30.

Absence imprévue :

L'adjointe ou la directrice seront contactées et combleront l'absence de 7h30 à 15h.

Absence de la professionnelle de 9h00

Absence prévue :

L'adjointe ou la directrice combleront l'absence de 9h à 17h30

Absence imprévue :

L'adjointe ou la directrice seront contactées et combleront l'absence de 9h à 17h30

Absence de la professionnelle de 10h30

Nous devons être attentive à la présence, au sein de l'établissement, d'une professionnelle diplômée à la fermeture, afin de respecter la réglementation.

En cas d'absence de la professionnelle diplômée, la professionnelle qualifiée de la section en petite famille modifie son horaire en 9h30/18h30 et la professionnelle diplômée modifie son horaire en 10h30/19h.

Absence prévue :

La professionnelle de 9h modifie son horaire en 10h30/19h.

L'adjointe ou la directrice combleront l'absence de 9h à 17h30

Absence imprévue :

L'adjointe ou la directrice seront contactées et combleront l'absence de 10h30 à 19h.

1.5.3.3 L'équipe de direction

	La directrice	L'adjointe
Lundi	8h - 16h30 (de garde sanitaire pour l'ensemble des EAJE de la ville)	10h30 - 19h
Mardi	10h30 - 19h	8h - 16h30
Mercredi	7h30 - 15h	9h - 17h30
Jeudi	8h30 - 17h (de garde sanitaire pour l'ensemble des EAJE de la ville)	10h - 18h30
Vendredi	9h30 - 18h	7h30 - 15h

1.6 LE TRAVAIL INSTITUTIONNEL

1.6.1 LES REUNIONS ET LES ANALYSES DE PRATIQUES

Les réunions

Nous avons 4 types de réunions :

- Une réunion de parents

Toutes les familles sont invitées à y participer. Elle est organisée à la mi-octobre.

Les nouvelles familles ont ainsi l'opportunité de découvrir le fonctionnement quotidien de l'établissement, de visiter les locaux, de rencontrer l'équipe entière ainsi que les parents des enfants des deux sections et d'aborder les sujets qu'ils souhaitent.

Cette réunion est organisée par section, mais certains items sont communs aux deux sections tels que des points sécurité, des points de règlement et une présentation du fil rouge de l'année à venir.

Dans un second temps, l'équipe détaille la journée type de l'enfant de son arrivée jusqu'à son départ.

La réunion se clôture par une visite de la section, de la salle de change et du dortoir. Il devient alors possible pour les parents de situer les conditions d'accueil de leur enfant.

- Des réunions de section

Elles sont planifiées dès septembre et affichées dans la salle du personnel. Elles ont lieu une fois par semaine, en alternance entre les 2 sections. Elles sont menées par l'équipe encadrante. D'autres réunions peuvent s'ajouter en fonction des demandes ou des besoins des équipes ou de la direction.

- Des réunions avec la psychologue

Ces réunions sont planifiées une fois par mois, dès septembre pour l'année scolaire à venir et affichées dans la salle du personnel. La psychologue accompagne et soutient les équipes dans leurs réflexions professionnelles et dans l'analyse de leurs pratiques. Elle mène une réflexion collective portant sur l'enfant à partir d'outils théoriques.

- Une réunion générale

Cette réunion rassemble toute l'équipe de la crèche en fin d'année scolaire. Elle permet de dresser le bilan de l'année écoulée, de préparer la rentrée du mois de septembre et de définir les projets de l'année à venir.

Les analyses de pratiques

A raison d'1h30 par séance et de 4 séances dans l'année, toute l'équipe excepté la directrice participe à des séances d'analyse de la pratique accompagnée par un professionnel qualifié. Ces temps permettent d'échanger sur des situations, de les analyser en équipe et de réfléchir ensemble aux aménagements possibles pour avancer dans la pratique professionnelle. La parole est libre et dans le respect de la confidentialité.

1.6.2 LES JOURNEES PEDAGOGIQUES

Trois journées pédagogiques sont organisées par année, en dehors de la présence des enfants.

La première journée pédagogique rassemble l'ensemble du personnel de la petite enfance : Les thèmes abordés sont proposés par l'ensemble du personnel et choisis parmi toutes les propositions par la coordinatrice. Une conférence est donnée le matin. L'après-midi des ateliers sont organisés pour mettre en application le thème abordé. A la suite de cette journée, les structures organisent la mise en place du thème abordé. Différents sujets ont été traités durant cette journée au cours des années précédentes tels que la bientraitance, la communication avec les parents, la communication enrichie par les signes, les transmissions, les repères...

La deuxième journée pédagogique est organisée par établissement avec l'équipe au complet, après les congés d'été, la veille de la réouverture. Elle permet de mettre en place les organisations pour la reprise, de rappeler le fonctionnement de la période du premier accueil, d'échanger entre binôme, de préparer l'accueil des enfants (aménager les sections, personnaliser les dortoirs, les vestiaires), rappeler les orientations de travail de l'année à venir, discuter des items à améliorer de la journée type...

La troisième journée pédagogique rassemble l'ensemble du personnel petite enfance de la Ville afin de renforcer la cohésion d'équipe.

2. LE PROJET PEDAGOGIQUE DE LA CRECHE

2.1 L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

2.1.1 LA PREMIERE RENCONTRE

Après attribution de leur place par la commission et acceptation de la part des parents, la directrice prend rendez-vous avec les parents.

Cet entretien se déroule dans son bureau. Il permet de détailler la « première semaine d'accueil », ainsi que de revenir sur des points importants du règlement de fonctionnement. La directrice prend le temps de répondre à toutes les questions de la famille, et surtout de les rassurer.

Elle leur fait visiter la crèche, sans entrer dans les sections pour ne pas déranger les enfants déjà présents. La crèche les Dauphins ayant des portes vitrées cela permet aux parents de visualiser la section.

2.1.2 LE PREMIER ACCUEIL

Anciennement dénommé « adaptation », la réflexion commune des structures de la Ville a permis de revoir les fonctionnements afin de laisser plus de place aux parents et renommer cette période, « la première semaine d'accueil ».

Lors de l'entretien avec la responsable de l'établissement, les familles conviennent des horaires et de la durée de cette période d'accueil.

Elle se déroule, le plus souvent, comme suit :

Section petite famille

Les horaires sont établis avant la période d'accueil par la responsable de l'établissement.

Le 1^{er} jour, le(s) parent(s) et l'enfant sont accueillis pour une durée d'1h30, en matinée (10h-11h30) ou en après-midi (14h-15h30). Les parents restent avec leur enfant.

Le 2^e jour, ils sont accueillis selon les mêmes horaires que la veille. Le parent peut s'absenter 15-20min s'il le souhaite.

Le 3^e jour, la durée s'allonge jusqu'à 2h30 de présence, en matinée (10h-12h30) ou en après-midi (14h-16h30). L'enfant aura alors l'occasion de prendre son 1^{er} repas à la crèche. Le parent reste environ 30min lors de l'arrivée et revient la dernière heure pour participer au repas (déjeuner ou goûter).

Le 4^e jour, la durée s'allonge encore un peu jusqu'à 4h30 de présence, en matinée (10h-14h30) ou en après-midi (10h30-15h). L'enfant aura alors l'occasion de faire une sieste à la crèche. Le parent reste environ 30min lors de l'arrivée.

Le 5^e jour, il s'agit de passer une petite journée à la crèche (10h-16h ou 10h30-16h30). Le parent reste environ 30min lors de l'arrivée.

Dans cette section, 4 enfants sont susceptibles de faire leur première période d'accueil la même semaine.

Section des grands

Le 1^{er} jour, le(s) parent(s) et l'enfant sont accueillis pour une durée d'1h30, en matinée (9h30-11h) ou en après-midi (14h-15h30). Les parents restent avec leur enfant.

Le 2^e jour, ils sont accueillis selon la même durée que la veille, en matinée (9h30-11h ou 10h-11h30). Le parent peut s'absenter 15-20min s'il le souhaite.

Le 3^e jour, la durée s'allonge jusqu'à 2h30 de présence, en matinée (9h30-12h ou 10h-12h30). L'enfant aura alors l'occasion de prendre son 1^{er} repas à la crèche. Le parent reste environ 30min lors de l'arrivée et revient la dernière heure pour participer au repas.

Le 4^e jour, la durée s'allonge encore un peu jusqu'à 4h30 de présence (9h30-15h ou 10h-15h30). L'enfant aura alors l'occasion de faire une sieste à la crèche. Le parent reste environ 30min lors de l'arrivée.

Le 5^e jour, il s'agit de passer une petite journée à la crèche (9h30-16h ou 10h-16h30). Le parent reste environ 30min lors de l'arrivée.

Dans cette section, 2 enfants sont susceptibles de faire leur première période d'accueil la même semaine.

Planning des professionnelles

Lors du mois de septembre le planning des professionnelles est spécifique à cette période de familiarisation. Leurs horaires sont définis pour permettre un accueil sécurisant pour l'enfant et sa famille et ainsi permettre de créer un lien et des repères.

2.1.3 L'ACCUEIL INDIVIDUALISE DES ENFANTS

Afin d'aider la communication entre la professionnelle et la famille, un support type questionnaire a été créé.

2.1.4 L'ACCUEIL D'URGENCE

L'accueil d'urgence présente un caractère de dépannage sur une courte durée et permet de répondre à un besoin d'accueil qui ne peut être différé.

Sa durée est limitée à 2 mois au maximum, et n'ouvre pas droit d'office à un accueil régulier par la suite.

2.1.5 L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAPS OU DE MALADIES CHRONIQUES

Nous sommes en capacité d'accueillir des enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique, dans la mesure où cela ne représente pas une charge de travail ou une vigilance excessive pour l'équipe encadrante et permet la prise en charge de l'ensemble du groupe. Lors de l'accueil de ces enfants, nous travaillons avec les parents, avec l'aide du RSAI, de l'accompagnant en santé ainsi que du CAMPS.

Nous mettons en place avec les parents, le pédiatre de l'enfant et le RSAI un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé). Ce dispositif permet de réagir rapidement aux premiers signes d'alerte et de suivre un protocole d'urgence adapté.

2.2 LES ASPECTS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES SELON L'AGE

2.2.1 LE GROUPE DES BEBES DANS LA SECTION EN PETITE FAMILLE

2.2.1.1 L'EQUIPE ET LA REPARTITION DES ENFANTS

En fonction du planning, la journée des bébés est encadrée par deux professionnelles, l'une présente dès 8h30 et l'autre à partir de 10h30. Elles sont épaulées par une troisième professionnelle, qui commence sa journée à 9h. Celle-ci intervient principalement durant les temps forts, comme les repas, le goûter ou

l'accompagnement à l'endormissement. Le rôle de cette troisième personne est crucial car elle permet d'assurer la continuité des soins et de prendre le relais auprès des enfants sans perturber leurs repères en cas d'absence d'une collègue.

2.2.1.2 AMENAGEMENT DE L'ESPACE

La salle de vie se divise en deux espaces distincts.

- La première partie est dédiée aux jeux et aux découvertes : Un espace est réservé aux bébés, délimité par des modules en mousse, des tapis et un meuble bas. Un espace est aménagé avec un toboggan, des meubles de dînette, un meuble à doudous et une étagère à jeux permettant aux enfants d'accéder librement à certains jouets. Les enfants circulent librement dans toute la salle sous le regard bienveillant des professionnelles. Cette organisation favorise la sécurité et l'autonomie des enfants tout en permettant aux adultes d'intervenir rapidement en cas de besoin, ce qui contribue à limiter les conflits.
- La seconde partie de la salle est équipée de tables et de chaises, offrant un espace polyvalent utilisé pour les repas et les activités.

2.2.1.3 REPAS, SOMMEIL, SOINS D'HYGIENE

Le repas

Le repas constitue un moment clé dans la journée des enfants, favorisant la communication, les échanges et les découvertes. Il s'agit d'un temps d'apprentissages essentiels qui doit se dérouler dans une atmosphère calme et agréable.

Les menus, élaborés par la puéricultrice directrice et la cuisinière, respectent les besoins nutritionnels des enfants tout en garantissant un équilibre alimentaire sur la journée et la semaine. Les repas sont préparés sur place avec une majorité de produits frais. Certains ingrédients peuvent être surgelés ou en conserve, en fonction des besoins et de la saisonnalité.

Chaque jour, le menu est affiché afin que les parents puissent introduire progressivement les légumes proposés et adapter, si nécessaire, le repas du soir.

Le repas des bébés se compose généralement d'une purée, d'une protéine mixée et d'un laitage. Nous suivons les recommandations des parents concernant l'introduction des aliments, afin que les premières découvertes gustatives se fassent d'abord à la maison. Pour les enfants ayant encore un besoin important de lait, le repas commence par le biberon, suivi de la purée, selon leur appétit et leur capacité d'adaptation.

Le repas est apporté dans l'espace dédié à 11h15. Les professionnelles installent chaque enfant selon son développement moteur : en transat, en baby relax ou à table, en respectant ses capacités à tenir assis. Le repas est donné de manière individualisée, et les biberons sont toujours administrés dans les bras, afin de préserver un contact rassurant. Enfin, une attention particulière est portée à la présentation des plats. Chaque

aliment est nommé au moment du service, afin de susciter la curiosité et d'accompagner l'enfant dans la découverte des saveurs.

Les échanges matinaux avec les parents permettent aux professionnelles de suivre le rythme propre à chaque enfant. Aucune contrainte horaire n'est imposée : un enfant ne sera jamais réveillé pour prendre son repas, il mangera à son réveil.

Le sommeil

Le sommeil est un élément essentiel au bon développement de l'enfant. Il constitue une activité physiologique indispensable pour assurer la récupération physique et intellectuelle, ainsi que pour favoriser la croissance. Chaque enfant possède un rythme et un temps de sommeil qui lui sont propres, ce qui explique les différences entre les petits et les gros dormeurs, ainsi que les variations des heures de lever et de coucher. Afin de rassurer les enfants, en particulier les bébés, nous invitons les parents à fournir un doudou (objet transitionnel). Idéalement, ce doudou devrait accompagner l'enfant lors de ses allers-retours entre la maison et la crèche afin de remplir pleinement son rôle apaisant. En revanche, pour les enfants ayant besoin d'une tétine pour s'endormir, nous demandons aux parents d'en apporter une qui restera exclusivement à la crèche. Le dortoir est aménagé de manière à créer une atmosphère calme et propice au sommeil. Les professionnels veillent à recueillir chaque matin des informations auprès des parents concernant le déroulement de la nuit de leur enfant et l'heure de son réveil. Ces échanges permettent d'adapter au mieux le rythme de l'enfant tout au long de la journée.

Les enfants sont couchés en fonction de leurs besoins spécifiques et des informations transmises par les parents lors de l'accueil. Dès que des signes de fatigue sont observés, les professionnels proposent un temps de repos adapté. Chaque enfant dispose de son propre lit à barreaux, identifié par son prénom et une photo de son doudou, affichée sur le mur pour renforcer le sentiment de sécurité et de repère.

Pour garantir une surveillance optimale, un interphone permet aux professionnels d'intervenir rapidement au moment du réveil de l'enfant. Par ailleurs, une surveillance visuelle est effectuée toutes les dix minutes afin d'assurer la sécurité, de vérifier la qualité du sommeil et de s'assurer du bien-être des enfants.

Les soins d'hygiène

Le moment du change est une occasion privilégiée d'échange et de relation individualisée. En mettant des mots sur les gestes, l'adulte aide l'enfant à prendre conscience de son corps, tout en lui offrant un cadre sécurisant. Ce temps particulier permet à l'enfant de se sentir contenu et entouré, tandis que l'adulte lui apporte un réconfort rassurant.

Pour que ce moment soit véritablement positif et bénéfique, il est essentiel de créer un environnement sécurisé : un espace organisé, calme et confortable, où la relation duelle entre l'enfant et l'adulte favorise un sentiment de sécurité et de bien-être.

2.2.1.4 LES PROPOSITIONS D'EVEIL

Dès sa conception, le bébé développe progressivement ses 5 sens. Tout d'abord par le toucher, puis le goût, l'odorat, l'ouïe et enfin la vue. Nous pouvons l'aider dans son développement en lui proposant des jouets et en l'aidant à prendre conscience de son schéma corporel.

Chaque enfant possède sa propre faculté et sa capacité d'agir, quel que soit son âge. Il peut ainsi découvrir par lui-même des situations, des jeux, sans que l'adulte n'anticipe ses apprentissages ni agisse à sa place.

Durant les premiers mois, le nourrisson a besoin d'être entouré physiquement pour se constituer une sécurité affective. Une fois cette sécurité de base acquise, l'enfant peut commencer à s'exprimer à travers sa motricité.

En évoluant librement, il devient acteur de son développement, qui se fait de manière naturelle et dans un ordre précis. Il teste ses limites et explore de nouvelles positions, prenant peu à peu conscience de son corps et de ses capacités à le maîtriser. La motricité libre consiste à laisser l'enfant effectuer des mouvements spontanés et naturels, sans lui enseigner des gestes spécifiques. Il est installé sur le dos tant qu'il n'est pas capable de changer de position tout seul.

Entre 3 et 6 mois, l'enfant découvre son environnement, s'approprie des objets. Il observe tout ce qui l'entoure. Des objets faciles à saisir et à manipuler lui apprennent à contrôler ses mouvements. Allongé sur le ventre, ses muscles se développent et lui permettent de contrôler les mouvements de sa tête et de ses yeux tout en renforçant les épaules.

Entre 6 et 12 mois, l'enfant part à la découverte de son espace et tous les jeux qui l'inciteront à se déplacer participeront au développement de sa motricité. Les jouets à manipuler développeront sa préhension et les jeux de « coucou-caché » développent sa mémoire, l'aident à comprendre que la disparition n'est pas synonyme d'abandon. La découverte progresse par tâtonnements, expérimentations et essais-erreurs, avec l'accompagnement bienveillant de l'adulte.

Nous proposons chaque jour des jeux adaptés au développement des enfants. L'adulte les laisse évoluer librement dans l'activité pour favoriser leur autonomie, leur ouverture aux autres et leur exploration de nouvelles expériences. Son rôle est de rendre le jeu possible en garantissant la sécurité, en aménageant l'espace.

2.2.2 LE GROUPE DES MOYENS DANS LA SECTION EN PETITE FAMILLE

2.2.2.1 L'EQUIPE ET LA REPARTITION DES ENFANTS

Ce groupe d'enfants partage la salle de vie avec les bébés. Il est encadré par deux professionnelles, l'une débutant sa journée à 7h30 et l'autre à 9h30. Elles sont

secondées par une troisième professionnelle qui prend son poste à 9h. Cette organisation permet une continuité dans les soins et une réactivité adaptée aux différentes situations.

Au début de l'année, ce groupe compte 12 enfants. Cependant, au fil des mois, la capacité d'accueil augmente avec le développement et la transition progressive des bébés vers ce groupe.

2.2.2.2 AMENAGEMENT DE L'ESPACE

La section s'étend sur toute la longueur de la pièce. Nous avons choisi d'organiser l'espace à l'aide d'aménagements visuels plutôt que de barrières physiques.

L'espace dédié aux bébés est accessible aux enfants du groupe des moyens. Cette configuration favorise une cohabitation plus apaisée et encourage les interactions bienveillantes entre les enfants des deux groupes.

La salle de vie se divise en deux espaces distincts.

- La première partie est dédiée aux jeux et aux découvertes :
Un espace réservé aux bébés,
Un espace aménagé avec un toboggan, des meubles de dînette, un meuble à doudous et une étagère à jeux permettant aux enfants d'accéder librement à certains jouets.

Les enfants circulent librement dans toute la salle sous le regard bienveillant des professionnelles. Cette organisation favorise la sécurité et l'autonomie des enfants tout en permettant aux adultes d'intervenir rapidement en cas de besoin, ce qui contribue à limiter les conflits.

- La seconde partie de la salle est équipée de tables et de chaises, offrant un espace polyvalent utilisé pour les repas et les activités.

2.2.2.3 REPAS, SOMMEIL, SOINS D'HYGIENE

Le repas

Le repas constitue un moment clé dans la journée des enfants, favorisant la communication, les échanges et les découvertes. Il s'agit d'un temps d'apprentissages essentiels qui doit se dérouler dans une atmosphère calme et agréable.

Les menus, élaborés par la directrice puéricultrice et la cuisinière, respectent les besoins nutritionnels des enfants tout en garantissant un équilibre alimentaire sur la journée et la semaine. Les repas sont préparés sur place avec une majorité de produits frais. Certains ingrédients peuvent être surgelés ou en conserve, en fonction des besoins et de la saisonnalité.

Avec l'arrivée des beaux jours, les professionnels peuvent organiser les repas à l'extérieur, sous forme de pique-nique ou à table dans le jardin, pour offrir aux enfants un moment convivial en plein air.

Le repas débute vers 11h30. Les enfants s'installent autour des tables, chacun avec un adulte référent. Ils reçoivent un plateau à trois compartiments, où sont servis l'entrée, le plat et le dessert.

Les repas varient en fonction de l'âge et du stade de développement de l'enfant. Ils peuvent comprendre une entrée, suivie soit de purée et de viande mixée, soit de petits morceaux, ou encore d'un mélange des deux. Le repas se termine par un laitage et un fruit ou une compote.

Les professionnels veillent à faire de ce moment un temps agréable, propice aux découvertes et aux échanges privilégiés avec les enfants. Plus un enfant gagne en autonomie, plus il prend plaisir à participer activement au repas. Certains enfants, en observant les adultes ou les plus grands, souhaitent imiter et demandent à « faire seul ». Dans ce cas, l'adulte et l'enfant disposent chacun d'une petite cuillère : l'enfant est encouragé à essayer par lui-même, tout en ayant la garantie que les aliments arriveront jusqu'à sa bouche grâce à l'accompagnement bienveillant de l'adulte.

Le repas est aussi une occasion de stimuler la curiosité gustative des enfants. Il est essentiel de leur proposer une variété d'aliments et de les inviter à y goûter, sans obligation. Ce moment constitue une véritable expérience sensorielle pour l'enfant, qui mobilise ses cinq sens : la vue, l'odorat, le toucher, l'ouïe et bien sûr le goût.

Pour enrichir cette expérience, une attention particulière est portée à la présentation des plats, qui sont systématiquement nommés. Certains enfants rencontrent encore des difficultés à utiliser la cuillère. Il est donc important d'accepter qu'ils se servent de leurs doigts, tout en les encourageant progressivement à utiliser la cuillère. Certains ont besoin de toucher les aliments pour en explorer les textures et les températures, renforçant ainsi leur découverte et leur familiarisation avec de nouvelles saveurs.

Le sommeil

Les enfants se reposent soit dans des lits hauts à barreaux, soit sur des lits bas entourés de contours sécurisés. Le type de lit est attribué en fonction de l'âge de l'enfant et de sa capacité à dormir dans un lit bas.

Chaque lit est personnalisé avec le prénom de l'enfant ainsi qu'une photo de son doudou, afin de faciliter son repérage et de favoriser son autonomie.

Après le repas, les professionnelles accompagnent les enfants dans le dortoir et les invitent à se reposer. La présence rassurante d'un professionnel, tout au long de la période de sieste, est essentielle pour favoriser l'endormissement. Il accompagne les enfants avec douceur, par la parole ou des gestes apaisants, jusqu'à ce qu'ils s'endorment.

Un interphone est branché dans le dortoir permettant de coucher un enfant montrant des signes de fatigue en dehors des horaires de sieste. Dans ce cas, les professionnelles effectuent une surveillance visuelle toutes les 10 minutes afin de s'assurer de la sécurité, de vérifier la qualité du sommeil et le bien-être de l'enfant.

Les soins d'hygiène

Le moment du change constitue une opportunité précieuse pour établir une relation individualisée avec l'enfant. Grâce à la verbalisation des gestes, l'enfant participe activement au change, ce qui l'aide à prendre conscience de son corps. Ce moment privilégié, où l'enfant se sent entouré et contenu, lui procure un réconfort sécurisant.

Tout est mis en œuvre pour que le change soit une expérience positive, propice aux échanges et réalisée dans un environnement calme, organisé et confortable. La disponibilité des professionnels est essentielle pour offrir à l'enfant un accompagnement bienveillant et adapté à ses besoins.

Pour les plus grands, les enfants sont encouragés à participer activement au moment du change, à travers le change debout.

L'accompagnement est adapté à chaque enfant, selon ses besoins et son rythme. L'objectif est de garantir un apprentissage progressif et respectueux, tout en valorisant chaque étape franchie par l'enfant.

2.2.2.3 LES PROPOSITIONS DE JEUX ET D'EVEIL

Entre 12 et 18 mois, l'enfant fait ses premiers pas. Il acquiert la notion des couleurs, des formes, de la différence de taille. Les jeux de manipulation, de dessin peuvent stimuler la coordination de ses gestes, la finesse de sa préhension et son habileté manuelle.

Entre 18 et 24 mois, l'enfant a besoin de trouver des jeux de construction, d'imitation et de réflexion.

Chaque jour, des activités en jeux libres sont proposées aux enfants, en tenant compte de leur âge, de leurs intérêts et de leur développement. En complément, un temps d'activités « accompagnées » est organisé chaque matin afin de stimuler leur curiosité, leur motricité et leur créativité.

De septembre à décembre, les activités se déroulent exclusivement au sein de leur section. Cette période permet aux enfants de bien s'adapter à leur environnement, de prendre des repères stables et de développer un sentiment de sécurité dans leur groupe. À partir de janvier, les portes entre la section en petite famille et celle de la section des grands sont ouvertes, offrant ainsi de nouvelles opportunités d'échanges et de découvertes. Cette configuration permet :

- aux moyens de découvrir progressivement la section des grands, dans laquelle ils évolueront l'année suivante,
- aux grands de retrouver leur ancienne section, favorisant un sentiment de continuité et de sécurité affective.

Pour que ces mouvements entre les sections se déroulent dans le calme et en toute sécurité, une professionnelle est dédiée à l'accueil et à la gestion des enfants qui ne participent pas aux activités « encadrées ». Son rôle est essentiel pour :

- orienter les enfants parmi les différentes activités disponibles,
- accueillir ceux qui arrivent,
- répondre à leurs besoins spécifiques, notamment les changes ou les temps de transition.

Ce dispositif favorise un climat serein et garantit que chaque enfant puisse évoluer à son rythme dans un environnement sécurisant et bienveillant.

2.2.3 LE GROUPE DES GRANDS DANS LA SECTION DES GRANDS

2.2.3.1 L'EQUIPE ET LA REPARTITION DES ENFANTS

La section est encadrée par trois professionnelles qui se relaient tout au long de la journée en fonction de leurs horaires afin d'assurer une continuité dans l'accompagnement des enfants.

Le groupe est composé de 12 enfants, âgés de 18 mois jusqu'à leur entrée en école maternelle.

2.2.3.2 AMENAGEMENT DE L'ESPACE

La section dispose d'une grande pièce à vivre aménagée pour favoriser les jeux libres et les activités collectives. Elle est organisée en plusieurs espaces :

- Des espaces de jeux d'imitation (cuisine, poupée, garage) accessibles toute l'année, permettant aux enfants de développer leur imaginaire et de reproduire des situations du quotidien,
- Un grand toboggan, qui favorise la motricité et les jeux actifs,
- Un grand tapis de rassemblement, utilisé pour les temps collectifs tels que les chansons, la lecture ou les discussions en groupe,
- Un espace avec des tables, dédié aux jeux sur table (puzzles, jeux de société) et aux repas.

La section dispose également d'une grande salle de change, qui peut être transformée en atelier créatif. Cet espace polyvalent permet de proposer des activités telles que la peinture, les jeux d'eau ou encore les jeux de sable.

Enfin, un dortoir est à disposition pour le temps de repos. Lorsque les matelas sont empilés, cet espace peut être réaménagé en pièce calme, idéale pour des activités apaisantes, telles que la lecture, les jeux calmes ou les moments de relaxation.

2.2.3.3 REPAS, SOMMEIL, SOINS D'HYGIENE

Le repas

Le repas est un moment privilégié qui favorise la communication, les échanges et les découvertes. Il constitue un temps d'apprentissages essentiels, devant se dérouler dans une atmosphère calme et agréable, propice au bien-être des enfants.

Les menus, élaborés par la directrice puéricultrice et la cuisinière, répondent aux besoins nutritionnels des enfants tout en garantissant un équilibre alimentaire sur la journée et la semaine. Les repas sont préparés sur place avec une majorité de produits frais. En fonction des besoins et des saisons, certains ingrédients peuvent être surgelés ou en conserve.

Au retour des vacances de printemps, l'équipe propose aux enfants une fourchette en plus de la cuillère, et avec l'arrivée des beaux jours, elle peut proposer des repas à l'extérieur, sous forme de pique-nique ou de repas à table dans le jardin, offrant ainsi aux enfants une expérience conviviale en plein air.

Le repas débute vers 11h30. Après s'être lavés les mains à l'eau et au savon, les enfants s'installent à la table de leur choix. Les professionnels les guident selon leur taille et la hauteur d'assise afin de garantir leur confort.

Le repas est servi dans l'ordre suivant : entrée, plat principal, fromage et fruit. Il est important de respecter ce sens de service, même si certains enfants préfèrent manger dans un ordre différent.

Les repas sont servis en morceaux, car tous les enfants de cette section ont acquis la capacité de mâcher, sauf en cas de contre-indication médicale.

Certains enfants peuvent demander l'aide d'un adulte pour manger. Ce dernier utilise alors une seconde cuillère, tout en respectant les rythmes, les goûts et l'appétit de l'enfant, sans jamais le forcer à manger.

Il est essentiel de nommer les plats et de décrire les aliments proposés afin de susciter la curiosité des enfants et d'enrichir leur vocabulaire sensoriel.

Le sommeil

Chaque enfant dispose d'un lit personnalisé avec son prénom et un symbole distinctif pour faciliter son repérage et favoriser son autonomie. Cette personnalisation permet aux enfants de retrouver facilement leur place et de s'approprier leur espace de repos.

Le rythme de chaque enfant est respecté. La majorité d'entre eux se couche après le déjeuner, mais si un enfant montre des signes de fatigue le matin, il lui est proposé de

se reposer dans une espace calme, à l'écart des activités de groupe, ou d'aller directement se coucher.

Avant de rejoindre le dortoir, les enfants passent par la salle de change, où se trouvent leurs paniers personnalisés. Chaque panier est identifié par le même symbole que celui du dortoir et que l'enfant reconnaît aisément. La professionnelle accompagne l'enfant dans son déshabillage, en le sollicitant pour qu'il participe activement à cette étape. Ensuite, l'enfant range son panier dans les casiers prévus à cet effet dans la salle de change.

Une fois prêt, l'enfant rejoint son lit, prenant avec lui son doudou et sa tétine s'il le souhaite. L'ambiance du dortoir est calme et apaisante pour favoriser un endormissement serein.

Une professionnelle est présente dans le dortoir pendant toute la durée de la sieste et veille à son bon déroulement.

Les enfants se réveillent progressivement, selon leur rythme. Lorsqu'ils sont prêts, ils quittent le dortoir et sont aidés par les professionnels pour se rhabiller. Des activités calmes, organisées à l'écart du dortoir, leur sont proposées afin de respecter le sommeil des autres enfants encore endormis.

Les soins d'hygiène

Tout est mis en place pour faire du change un moment positif d'échange et de relation individualisée. Cet instant privilégié doit se dérouler dans un espace organisé, calme et confortable, avec des professionnels pleinement disponibles pour accompagner l'enfant.

L'apprentissage de la propreté : une démarche progressive et respectueuse

L'acquisition de la propreté se fait de manière progressive, en collaboration avec les parents et au rythme de chaque enfant. Il est essentiel de respecter les besoins et les envies de l'enfant : il se rend aux toilettes lorsqu'il s'y sent prêt et lorsqu'il en manifeste le désir.

Les professionnels proposent régulièrement aux enfants, dont les aptitudes physiologiques le permettent, d'aller sur les toilettes de la salle de change.

Cependant, il est important de reconnaître que des décalages peuvent exister entre le rythme d'acquisition de la propreté observée à la maison et celui constaté en collectivité. L'environnement et les dynamiques de groupe influencent les comportements de l'enfant, qui peut avoir des difficultés à reproduire à la crèche ce qu'il maîtrise déjà chez lui.

L'importance des vêtements adaptés

La façon dont l'enfant est habillé joue un rôle crucial pendant cette période. Il est recommandé de demander aux parents d'éviter les bodys ou les vêtements trop serrés, afin que l'enfant puisse se déshabiller facilement et de manière autonome.

Le dialogue avec les familles est essentiel tout au long de cet apprentissage. Il est important que les parents et les professionnels puissent échanger régulièrement sur les avancées et les éventuelles difficultés rencontrées. Parfois, une pression parentale trop forte peut peser sur l'enfant et sur l'équipe. Il est donc nécessaire d'accompagner les familles dans cette transition avec bienveillance et patience.

Le change debout : encourager l'autonomie

Dans la section des grands, les enfants en cours d'acquisition de la propreté se voient proposer le change debout, une pratique qui favorise leur autonomie. Ils apprennent à retirer leur couche et à la jeter eux-mêmes dans la poubelle prévue à cet effet. Après leur passage aux toilettes, ils prennent un gant humide, se nettoient et s'essuient seuls, avec le soutien de l'adulte.

Les professionnels préparent la nouvelle couche de manière à ce que l'enfant puisse l'enfiler seul. Toutefois, cette démarche reste à adapter aux capacités d'autonomie de chaque enfant.

L'objectif est de respecter les besoins individuels, tout en encourageant l'autonomie et en instaurant une relation de confiance et de sécurité.

2.2.3.3 LES PROPOSITIONS DE JEUX ET D'EVEIL

Entre 18 et 24 mois, l'enfant a besoin de trouver des jeux de construction, d'imitation et de réflexion.

Entre 24 et 36 mois, l'enfant améliore son habilité physique et donne plus d'assurance à ses mouvements. Les jeux moteurs facilitent sa capacité à s'orienter et à s'organiser dans l'espace, les jeux d'imitation stimulent son langage et son imagination.

Chaque jour, des jeux adaptés aux centres d'intérêt des enfants sont proposés. Les professionnels favorisent leur autonomie en les laissant évoluer librement dans leurs jeux. Le rôle de l'adulte est de rendre le jeu possible en veillant à la sécurité, en aménageant l'espace pour offrir un cadre rassurant, et en laissant les enfants être acteurs de leurs activités. Cela leur permet de s'ouvrir aux autres, d'expérimenter de nouvelles choses et de développer leur confiance en eux.

À partir du mois de janvier, les portes entre la section en petite famille et celle de la section des grands sont ouvertes. Cette disposition permet aux enfants de retrouver leur ancienne section, de renouer avec leurs repères, et pour certains, de croiser leurs frères ou sœurs.

Ce fonctionnement favorise les échanges entre les groupes et leur permet d'explorer davantage d'activités et d'équipements.

En complément des jeux libres, des activités « encadrées » sont proposées pour enrichir les expériences des enfants. Ces ateliers leur permettent de découvrir de nouveaux outils, d'expérimenter différentes matières, ou encore d'apprendre les règles de jeux structurés. Ces activités se déroulent en petits groupes de 6 à 8 enfants, accompagnés par une professionnelle. Pendant ce temps, le reste du groupe est soit divisé en d'autres petits groupes, soit pris en charge par les professionnelles qui assurent la surveillance des jeux libres et répondent aux besoins d'hygiène des enfants.

Les professionnelles jouent également un rôle de médiateurs, accompagnant les enfants dans les activités tout en respectant leur rythme et leurs envies. Les enfants peuvent choisir librement de participer ou non à ces ateliers, sans aucune contrainte. Cette liberté de choix permet de préserver leur motivation naturelle et de respecter leur besoin d'autonomie.

Il existe différents thèmes qui regroupent les activités :

- Les jeux à règles développent la préhension fine, l'apprentissage des couleurs et des formes, ainsi que l'observation et la concentration.
- L'expression créative favorise l'éveil des sens, l'expression des sentiments, stimule l'imaginaire, développe la motricité fine et la coordination.
- La motricité développe le schéma corporel, la coordination des mouvements et favorise la socialisation.
- La manipulation développe l'éveil tactile, la motricité fine, la créativité et l'imagination, tout en aidant à maîtriser les émotions, les pulsions et les gestes.
- Les jeux symboliques sont accessibles tous les jours. Ils favorisent l'imaginaire, le langage, la résolution de conflits internes et la socialisation.

Pendant ces temps privilégiés, le plaisir partagé entre l'adulte et l'enfant renforce la créativité, l'imagination et la relation. Il est essentiel que le plaisir ressenti dépasse le résultat, et que chaque expérience soit vécue comme un moment d'épanouissement et d'apprentissage.

2.3 L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN DE L'ENFANT

2.3.1 FAVORISER DES REPERES SECURISANTS

L'enfant a besoin de repères clairs pour assurer sa sécurité affective. Il doit savoir qui va s'occuper de lui, quand et où cela se passera, afin de ne pas être en quête constante de ces informations. Ces repères structurent son environnement et influencent sa construction personnelle.

- **Les repères spatiaux**

Les espaces de vie doivent être aménagés de manière stable et prévisible :

- Espaces de jeux définis : cuisine, jeux de construction, voitures... Ces espaces doivent être installés au même endroit chaque jour pour que les enfants puissent se repérer et retrouver leurs jeux favoris.
- Espace de repos : chaque enfant doit avoir son lit attribué au même endroit, avec ses objets personnels (doudou, tétine) pour le rassurer.
- Il est recommandé que les enfants aient une place attribuée à table. Cette régularité permet d'instaurer une ambiance plus calme et de réduire les conflits. Chez les bébés, chaque professionnelle doit avoir une place fixe pour créer un repère visuel et affectif. Chez les moyens et les grands, un espace dédié aux tables doit être organisé de manière stable.

Lors de l'accueil, le positionnement de la professionnelle est essentiel. Elle doit être installée à la même place chaque jour, assise au niveau des enfants. Les déplacements fréquents des adultes peuvent perturber les enfants. Une présence constante et rassurante facilite la transition entre la maison et la crèche.

- **Les repères temporels**

À l'âge où les enfants sont accueillis, ils n'ont pas encore la notion du temps. Pourtant, la répétition de routines et de rituels est essentielle pour leur permettre d'établir des repères. Ces habitudes favorisent un sentiment de stabilité et de sécurité affective indispensables à leur développement.

Les routines permettent aux enfants d'anticiper les événements de leur journée. Cela les rassure et diminue les angoisses liées à l'inconnu. La chanson du bonjour, le lavage des mains avant le repas, ou encore la lecture avant la sieste sont autant de rituels qui rythment leur journée de manière prévisible et réconfortante.

Les professionnels veillent à ce que chaque temps fort de la journée soit prévisible : le temps de l'accueil, le repas, le change, le repos et les activités. Privilégier des rituels simples et constants aide les enfants à s'orienter dans le temps.

- **Les repères humains**

Les enfants ont besoin de savoir qui va prendre soin d'eux pour assurer leur sécurité affective. Il est bénéfique que les professionnelles soient présentes aux mêmes horaires pendant plusieurs jours consécutifs. Cette continuité dans la relation adulte-enfant permet de renforcer le lien de confiance. L'enfant sait qui va prendre soin de lui, ce qui réduit ses préoccupations et lui permet de se consacrer pleinement à ses découvertes et à ses interactions.

Chaque enfant doit pouvoir s'appuyer sur un professionnel référent. Lors de la première semaine d'accueil, il est recommandé que ce soit la même professionnelle qui accueille l'enfant et ses parents chaque jour. Cela facilite la création d'un lien de confiance et permet à l'enfant de se sentir en sécurité.

L'adulte référent doit être positionné de manière visible dans la pièce, de façon à pouvoir observer les enfants et être observé par eux. Cette présence bienveillante apporte un soutien constant aux enfants, notamment lors des transitions entre les activités.

Il est essentiel que les adultes se répartissent dans l'espace et évitent les déplacements intempestifs. Un adulte posé au sol, à la hauteur des enfants, les incite à jouer plus calmement et à interagir de manière posée.

Pour les enfants, il est important que la même professionnelle soit présente à leur accueil pendant les premiers jours. Cette stabilité facilite la création d'une relation de confiance, rassurant à la fois l'enfant et les parents. Une fois ce lien établi, il sera plus simple d'introduire d'autres professionnelles.

L'adulte phare est une professionnelle positionnée dans l'espace de manière à voir et être vue par les enfants. Sa présence rassurante et bienveillante est cruciale, surtout lors des moments de transition (rangement, installation du repas). Elle accompagne le groupe d'enfants tout au long de la journée, en collaboration avec une personne relais. Cette continuité de soins est essentielle pour le développement affectif de l'enfant.

La personne relais est essentielle à notre organisation, au moment du repas par exemple : c'est elle qui prend en charge le groupe d'enfants après le repas., elle propose des jeux, des livres : sa position est stratégique, elle est à ce moment précis l'adulte phare.

Moins les adultes se déplacent, plus les enfants se sentent sécurisés. Il est important que les professionnelles soient assises au sol, à hauteur des enfants, et qu'elles se répartissent dans l'espace pour assurer une supervision bienveillante de toutes les zones de jeu.

Si les repères sont essentiels pour offrir un cadre sécurisant, il est tout aussi important de laisser place à la spontanéité et la fantaisie. Ces moments imprévus participent au développement de la créativité et de la souplesse émotionnelle des enfants.

2.3.2 ACCOMPAGNER L'AUTONOMIE

La motricité libre

L'équipe des bébés favorise la motricité libre qui permet aux enfants de découvrir leur corps, d'en explorer ses capacités et de ressentir des sensations corporelles. Elle permet à l'enfant de passer à l'étape suivante de sa motricité comme il le souhaite, quand il le souhaite, et favorise la mobilité et l'équilibre naturels de l'enfant.

Une organisation adaptée de l'espace favorise l'autonomie des enfants en privilégiant l'exploration à travers un espace sécurisé.

La participation au repas

Le temps du repas est un moment important vers l'autonomie. Progressivement, les enfants sont encouragés à manger seuls. En fin d'année, dans la section des grands, une fourchette est proposée pour les préparer à la cantine scolaire.

Plus un enfant gagne en autonomie, plus il prend plaisir à participer activement au repas. Certains enfants, en observant les adultes ou les plus grands, souhaitent imiter

et demandent à « faire seul ». Dans ce cas, l'adulte et l'enfant disposent chacun d'une petite cuillère : l'enfant est encouragé à essayer par lui-même.

Le sommeil

Chaque lit est personnalisé avec le prénom de l'enfant ainsi qu'une photo de son doudou, afin de faciliter son repérage et de favoriser son autonomie.

Le change debout et l'apprentissage de la propreté

Pour les plus grands, les enfants sont encouragés à participer activement au moment du change, à travers le change debout. L'objectif est de garantir un apprentissage progressif et respectueux, tout en valorisant chaque étape franchie par l'enfant.

Les enfants en cours d'acquisition de la propreté se voient proposer le change debout, une pratique qui favorise leur autonomie. Ils apprennent à retirer leur couche et à la jeter eux-mêmes dans la poubelle prévue à cet effet. Après leur passage aux toilettes, ils prennent un gant humide, se nettoient et s'essuient seuls, avec le soutien de l'adulte. Les professionnels préparent la nouvelle couche de manière à ce que l'enfant puisse l'enfiler seul. Toutefois, cette démarche reste à adapter aux capacités d'autonomie de chaque enfant.

L'objectif est de respecter les besoins individuels, tout en encourageant l'autonomie et en instaurant une relation de confiance et de sécurité.

Habillage et déshabillage

L'habillage et le déshabillage sont des étapes importantes vers l'autonomie. Les professionnels accompagnent les enfants, mais en fonction de leur âge et de leurs capacités, ils les laissent faire seuls.

Jeux et activités

Le jeu libre favorise un développement global harmonieux.

Lors des jeux libres, les professionnels sont présents auprès des enfants mais interviennent le moins possible afin que l'enfant trouve seul l'intérêt de ce jeu.

Chaque jour, des jeux adaptés aux centres d'intérêt des enfants sont proposés. Les professionnels favorisent leur autonomie en les laissant évoluer librement dans leurs jeux. Cela leur permet de s'ouvrir aux autres, d'expérimenter de nouveaux apprentissages, de développer leur confiance en eux, leur imagination, leur concentration et leur procure du plaisir.

Les enfants peuvent choisir librement de participer ou non à des ateliers. Cette liberté de choix permet de préserver leur motivation naturelle et de respecter leur besoin d'autonomie.

Les professionnels laissent les enfants être acteurs de leurs activités, encourageant leur prise d'initiative et leur curiosité.

L'adulte respecte la production des enfants et la valorise, afin qu'ils prennent confiance en eux.

2.3.3 LE « DOUDOU » ET LA TÉTINE

Le doudou joue un rôle clé dans le développement psycho-affectif de l'enfant. Il l'accompagne dans la gestion de ses émotions, lui permet d'affronter les situations nouvelles et apaise les moments de séparation avec ses parents. Il facilite l'adaptation aux changements.

Lors des premières séparations, un nourrisson dépourvu de doudou n'a aucun repère familial pour se rassurer. L'absence de correspondance sensorielle avec ce qu'il connaît peut renforcer son insécurité. L'odorat, étant le premier sens à se développer, devient un vecteur apaisant : un tissu imprégné de l'odeur des parents constitue alors un précieux soutien.

En tant qu'objet rassurant, le doudou ou la tétine offrent une ancre sensorielle permettant à l'enfant de réguler ses émotions. Pouvoir y accéder de manière autonome marque une étape importante dans la prise de conscience de ses besoins.

Le doudou possède également une valeur symbolique : il évoque la figure parentale absente, aide à atténuer l'angoisse liée à la séparation et facilite la transition entre le connu et l'inconnu, entre le monde intérieur de l'enfant et celui qui l'entoure.

Compagnon fidèle, il participe à toutes les sorties, apaise les peines et console des petits malheurs du quotidien. À travers ce soutien constant, l'enfant peut gagner en confiance et grandir en toute sérénité.

Avec le temps, le lien avec le doudou évolue. Certains enfants le gardent près d'eux tout au long de la journée, tandis que d'autres ne le recherchent qu'au moment du coucher. En grandissant, l'enfant tisse des relations sociales et découvre de nouveaux centres d'intérêt, laissant progressivement son doudou de côté.

2.3.4 LA COMMUNICATION VERBALE ET NON VERBALE

Les paroles que l'adulte adresse à l'enfant ont pour fonction de lui faire découvrir le monde qui l'entoure.

Elles permettent d'évoquer des objets, des actions ou des personnes même en leur absence, et d'annoncer des événements à venir. En grandissant, l'enfant pourra à son tour utiliser ces mots pour s'exprimer.

Ces échanges verbaux instaurent une relation entre l'adulte et l'enfant. S'adresser à ce dernier revient à répondre à ses manifestations, ce qui lui procure un sentiment d'écoute et de compréhension. L'adulte tente d'interpréter les besoins de l'enfant et, même s'il ne fait que formuler des hypothèses, les paroles prononcées lui permettent de sentir l'attention bienveillante qui lui est portée.

Ces paroles favorisent également l'association entre les sensations perçues, leurs causes et les moyens de réconfort, contribuant ainsi à la construction de sa conscience de soi. Entendre un langage adapté à ses expériences constitue l'une des premières étapes du développement du langage.

Dès sa naissance, l'enfant entre en interaction avec les adultes qui prennent soin de lui à travers diverses formes de communication non verbale. Il s'exprime par le regard, le toucher, les mimiques, les gestes, ou encore par des manifestations physiques telles que

des pleurs, des cris ou des mouvements d'auto-contact. À travers ces signaux, il partage ses ressentis, qu'il s'agisse de plaisir, d'inconfort ou de curiosité face à son environnement.

Cette forme de communication précoce véhicule une multitude d'informations émotionnelles essentielles à l'établissement du lien affectif entre l'enfant et les personnes qui l'entourent. En observant attentivement ces indices, les adultes peuvent mieux comprendre ses besoins fondamentaux, comme la faim, la fatigue ou le besoin d'être rassuré, et y répondre de manière adaptée.

Avant que le langage verbal ne soit acquis, l'usage des signes peut faciliter cette expression précoce. Cette approche permet à l'enfant de s'exprimer sur ses besoins, ses envies, ses découvertes ou encore ses émotions.

Elle offre à l'enfant un outil pour transmettre ses pensées et sentiments tout en renforçant la compréhension mutuelle avec ses proches. Ce type de communication contribue non seulement au développement émotionnel de l'enfant, mais aussi à la construction de sa confiance en lui et au renforcement de son lien d'attachement avec les adultes qui s'occupent de lui.

En somme, la communication non verbale est la base des premières interactions sociales de l'enfant. Elle constitue une étape importante vers le langage verbal et participe activement à son développement global, tant sur le plan émotionnel que relationnel.

2.3.5 LES REGLES, LES LIMITES

Donner un cadre à l'enfant revient à structurer son quotidien et à lui offrir des repères essentiels à son développement. Toutefois, avant l'âge de 3 ans, l'enfant ne possède pas encore la capacité de généraliser une consigne à différents contextes de vie. Il ne saisit pas non plus pleinement la notion de bien et de mal ni ne parvient à inhiber ses impulsions.

Pour grandir sereinement au sein d'un groupe et apprendre à interagir avec les autres, l'enfant a besoin d'un cadre structuré, soutenu par la bienveillance de l'adulte. Ce soutien implique de reconnaître et d'accompagner ses émotions tout en valorisant ses efforts et ses réussites. Fixer des limites permet à l'enfant de se repérer et de comprendre le monde qui l'entoure, ce qui est attendu de lui, et les bases de la vie en société.

L'intégration des règles par l'enfant repose sur la répétition de ses comportements et sur la constance des réponses de l'adulte. Cette constance lui permet de distinguer ce qui est autorisé de ce qui ne l'est pas, renforçant ainsi sa confiance en lui-même et en son environnement. Un cadre sécurisant et stable contribue à sa construction personnelle et à sa socialisation.

Pour que l'enfant intègre les règles et les limites, il est primordial d'adopter une approche bienveillante, incluant la verbalisation des émotions, l'explication des interdits et une attitude douce et cohérente. Ces éléments offrent un sentiment de sécurité essentiel, surtout si les règles sont appliquées avec constance. Bien que les limites posées puissent

engendrer de la frustration chez l'enfant, il apprendra progressivement à les accepter et à les gérer.

Dès que l'enfant commence à se déplacer et à explorer son environnement, les règles assurent sa sécurité puisqu'il n'a pas encore conscience des dangers potentiels.

À partir d'environ un an, il commence à comprendre certaines manières d'agir avec les personnes et les objets qui l'entourent.

Aux alentours de 18 mois, il entre dans une phase d'opposition, une étape clé de la construction de sa personnalité. Les règles de vie sociale, qui garantissent le respect des autres, favorisent la vie en communauté et assurent le bien-être mutuel, peuvent être introduites progressivement. Ces règles sont essentielles pour la protection de l'enfant et son bien-être, mais elles ne doivent pas freiner son besoin d'explorer, de bouger et d'expérimenter.

2.3.6 DEFINITION DU JEU

Le dictionnaire Larousse définit le jeu par : « Activité d'ordre physique ou mental, non imposée, ne visant à aucune fin utilitaire, et à laquelle on s'adonne pour se divertir, en tirer un plaisir. »

Le jeu joue un rôle essentiel dans le développement de l'enfant dans plusieurs domaines : sensorialité, motricité, affectivité, intelligence, créativité, sociabilité...

Il est essentiel de proposer quotidiennement aux enfants des moments de jeu libre, accompagnés par un adulte bienveillant. Un espace adapté, favorisant l'autonomie et équipé de jeux variés, permet de stimuler leur curiosité et leur imagination.

L'adulte occupe une position stratégique dans la salle, garantissant à la fois une vue d'ensemble et une disponibilité visible pour les enfants. Il tient le rôle de facilitateur, d'observateur et d'accompagnant tout en limitant ses interventions, afin de laisser les enfants résoudre les défis par eux-mêmes, sauf en cas de situations conflictuelles. Il doit être attentif aux signaux propres à chaque enfant pour intervenir avec discernement.

Par ailleurs, l'adulte valorise les comportements positifs, encourage le droit à l'erreur et met en avant les réussites. Il incite également les enfants à interagir, à s'entraider et à développer des compétences sociales.

Le jeu libre offre aux enfants l'opportunité d'explorer leur environnement sans contraintes, leur permettant de mieux comprendre le monde qui les entoure. Il contribue au développement de leur motricité globale et fine, stimule leur créativité, enrichit leur imagination et renforce leurs compétences en communication, tout en les aidant à apprendre la coopération et la gestion des conflits.

2.3.7 DESCRIPTION ET UTILISATION DES ESPACES COMMUNS

2.3.7.1 ATRIUM, SALLE DE MOTRICITE

Un espace, à l'entrée de la crèche, est aménagé pour permettre aux enfants de profiter des jeux moteur. Cet espace est partagé avec l'accueil de la crèche, il n'est alors accessible aux enfants que de 9h30 à 16h.

Les jeux moteurs sont essentiels aux enfants que nous accueillons. Avec ces jeux, l'enfant explore sa motricité pour développer ses capacités de maîtrise du geste, de planification, d'inhibition. Il régule son tonus, stabilise son corps et sa posture. Il apprend aussi de nombreuses notions spatiales essentielles à ses apprentissages.

En fait, puisqu'ils sont en perpétuel mouvement, tout ce qui concerne les verbes d'action les concerne. En partant de ces verbes (ramper, tirer, pousser, monter, descendre, sauter, rouler, etc.), les professionnels apportent des réponses motrices conformes à leurs besoins.

2.3.7.2 ESPACE DE JEUX D'EAU

Les jeux d'eau participent activement au développement physique tout en stimulant l'apprentissage sensoriel. Les multiples sensations qu'offre l'eau encouragent les enfants à explorer et à mieux comprendre leur environnement.

Élément naturel essentiel, l'eau répond à un besoin instinctif et procure une source inépuisable de plaisir. Son contact représente avant tout une expérience sensorielle : sentir le liquide glisser sur la peau, distinguer l'alternance du mouillé et du sec, observer son écoulement entre les doigts.

Mais jouer avec l'eau constitue également une véritable découverte corporelle. Les sensations qu'elle procure sur différentes parties du corps aident l'enfant à structurer son schéma corporel, renforçant ainsi sa confiance en lui. D'autant plus qu'il en est pleinement acteur, prenant part aux expériences et aux découvertes qu'elle lui offre.

Selon le contexte, cette activité invite soit au mouvement, soit à la détente : qu'il soit assis dans une petite piscine, penché sur un bac d'eau ou debout avec un tuyau d'arrosage, l'enfant adapte librement son interaction avec l'élément aquatique. Son simple contact a d'ailleurs un effet apaisant.

Entre 18 mois et 3 ans, période marquée par les premières exigences parentales et sociales, notamment en matière de contrôle de soi et d'apprentissage de la propreté, l'eau joue un rôle compensatoire. Remplir et vider un récipient, retenir et laisser s'échapper le liquide reproduisent, de manière symbolique, certaines sensations corporelles, aidant l'enfant à mieux les appréhender.

Enfin, l'eau est synonyme de plaisir et favorise la socialisation. En instaurant un climat de sérénité, elle encourage une attitude plus calme, facilite la gestion des émotions et contribue à limiter les conflits.

2.3.7.3 ESPACE PEINTURE

Lorsque l'enfant peint, il doit coordonner ses gestes, ce qui affine sa motricité fine et favorise l'éveil des compétences liées à l'écriture. En donnant libre cours à son imagination, il transforme sa curiosité en un moyen d'expression et enrichit ainsi sa créativité. À travers les couleurs, il exprime ses préférences, contribuant ainsi à l'affirmation de sa personnalité et au développement de son caractère.

La peinture est une expérience sensorielle complète : elle se touche, s'observe, parfois même se sent ou se goûte. En sollicitant plusieurs sens, elle offre à l'enfant une autre façon d'explorer son environnement.

Cet univers lui propose une multitude de possibilités : il peut peindre avec des pinceaux, des rouleaux, des éponges ou encore des objets comme des voitures. Les professionnels mettent à disposition un matériel varié afin de stimuler son envie d'expérimenter. L'enfant évolue librement dans l'espace, qu'il choisisse de rester debout, de s'asseoir, de peindre sur une feuille posée sur la table ou directement au sol. Différents aménagements lui sont proposés pour encourager sa liberté de mouvement et d'exploration.

Toutefois, cette activité s'inscrit dans un cadre défini par l'adulte. Des règles claires sont établies afin d'assurer un environnement sécurisant où l'expérimentation et le plaisir restent au cœur de l'expérience.

2.3.7.4 ESPACE EXTERIEUR

À la crèche des Dauphins, nous avons la chance de disposer d'un vaste jardin, un véritable atout qui permet aux enfants de se reconnecter avec la nature.

Le jeu en extérieur se distingue du jeu en intérieur : il offre aux enfants l'occasion de bouger plus librement, de s'exprimer bruyamment, de courir, sauter, grimper... en conclusion, d'explorer leur environnement de manière dynamique et spontanée.

Jouer dehors favorise une meilleure compréhension du monde qui les entoure, encourage l'activité physique prolongée et offre des défis variés dans un cadre naturel et changeant. Ce type d'environnement stimule le développement cognitif et social des enfants, leur permet de repousser leurs limites en toute sécurité, et contribue à réduire l'anxiété grâce à la diversité des situations rencontrées.

Les jeux extérieurs incitent également à la prise de risques mesurés, renforçant ainsi les compétences motrices et la capacité de prise de décision. Les surfaces irrégulières développent la force, l'équilibre et la coordination. Les éléments naturels, variés et non structurés, offrent une infinité de possibilités d'exploration, de manipulation et de créativité.

2.3.8 LES INTERVENANTS EXTERIEURS

Une bibliothécaire, professionnelle de la bibliothèque municipale Eugène Flachet, vient lire des livres aux enfants en section, tous les 2 mois.

Elle alterne ses séances entre la section en petite famille et celle des grands. A la fin de la séance, elle prête les livres et CD qu'elle a fait découvrir aux enfants et les récupère à sa prochaine visite.

Une musicienne intervient selon des vacations bimestrielles d'une heure chacune. Elle partage ses séances en 2 demi-heures entre les 2 sections. Elle alterne les chants et la manipulation par les enfants d'instruments de percussion.

2.3.9 LES MOMENTS FESTIFS POUR LES ENFANTS

Les équipes organisent des journées spéciales avec les enfants, comme celle de Noël où un menu festif est préparé par la cuisine centrale des crèches. Les enfants s'habillent aux couleurs de Noël, des animations sur le thème sont proposées, la musique et les chants de circonstance y sont à l'honneur.

Plusieurs journées sont l'occasion de sortir de la routine : le carnaval, les anniversaires, l'automne... Ces journées se distinguent par le menu et les animations adaptées au thème. Les enfants viennent déguisés et les musiques s'harmonisent avec le thème.

2.4 LA PLACE DES FAMILLES

2.4.1 INFORMATIONS DES FAMILLES AU QUOTIDIEN

Les transmissions représentent un moment d'échange entre les parents, les enfants et les professionnels, visant à assurer une continuité entre la maison et le lieu d'accueil. Elles sont essentielles pour instaurer une relation de confiance, garantissant ainsi que les besoins et le bien-être de l'enfant soient pris en compte.

La professionnelle d'ouverture se rend disponible pour tous les accueils du matin. À son arrivée, un autre professionnel accompagne le groupe d'enfants, canalisant ainsi leurs énergies pour créer un espace serein et accueillant.

Le soir, la professionnelle de fermeture est disponible pour accueillir les familles, leur transmettant les moments clés de la journée de leur enfant, en s'appuyant sur les transmissions écrites et orales de ses collègues.

Les transmissions permettent de faire le point sur les besoins physiologiques de l'enfant et abordent également les aspects émotionnels et comportementaux. Les professionnels peuvent informer les parents des progrès de l'enfant en termes de socialisation, de

communication, de motricité fine, mentionner sa curiosité ou encore son autonomie. L'idéal est de réussir à contenter le parent sur le sujet qui l'intéresse, sans oublier de mentionner le reste de la journée.

Certaines transmissions peuvent être délicates : l'enfant a été mordu, il a du mal à jouer avec les autres... il est pourtant nécessaire d'en informer les parents, de leur expliquer comment la situation a été gérée ou les attentions qui ont été mises en place pour l'aider. Il est préférable de décrire le ressenti de l'enfant qui induira alors une réponse empathique : le parent va vouloir comprendre son enfant.

Afin d'éviter que les transmissions ne se limitent à des informations superficielles, il est important de les orienter autour de thèmes variés : un jour sur les soins, un autre sur l'humeur de l'enfant... Cela permet aussi d'encourager les parents à aborder des sujets qu'ils n'auraient peut-être pas spontanément évoqués.

2.4.2 LES REUNIONS DE PARENTS

Le respect dans les relations parents/équipe est une valeur essentielle pour un travail harmonieux et de qualité.

La réunion de rentrée est le moment d'échanges sur le quotidien de la vie des enfants (rythmes de vie, activités, repas...).

Au cours de cette réunion il est rappelé les règles de vie en collectivité (horaires, gestion des médicaments, cas d'évictions...) ainsi que les projets, les événements qui ponctuent l'année (fête de Noël, carnaval, fils rouges).

Nous prenons le temps de parler, de répondre aux questions des parents, de les conseiller. Cela fait partie de nos missions. Cela permet aux parents de se sentir libres de poser des questions, de téléphoner pour avoir des conseils, de prendre rendez-vous pour simplement parler de leur enfant dans une relation de confiance et de dialogue.

Au cours de la réunion, il est proposé aux parents de visiter plus en détail le lieu de vie dans lequel est accueilli leur enfant.

La réunion se termine par un moment convivial afin de permettre aux parents d'échanger avec l'équipe et de faire plus ample connaissance entre eux.

2.4.3 LES MOMENTS FESTIFS

Ces moments partagés sont toujours riches en échanges et en expériences. Tout au long de l'année, nous organisons plusieurs rendez-vous festifs pour marquer la fin d'une période importante, comme Noël ou le départ des plus grands vers l'école. Ces occasions permettent de se retrouver avec les familles, d'échanger sur l'évolution de leur enfant, et de découvrir ensemble un aperçu de son quotidien à la crèche, au-delà des transmissions habituelles.

Ces temps conviviaux favorisent la coéducation et renforcent le lien entre les familles, les professionnels, et l'enfant lui-même. Ils contribuent à construire une relation de confiance et à créer un véritable espace de partage.

Les anniversaires rythment également la vie de la crèche et constituent pour les enfants des moments de joie et de valorisation personnelle. À cette occasion, les familles sont invitées à participer en apportant un gâteau et des boissons, permettant ainsi à l'enfant de célébrer cet événement avec les autres enfants de sa section. Ces temps festifs renforcent le sentiment d'appartenance au groupe et contribuent au développement de l'estime de soi.

2.4.4 PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

L'implication des parents dans la vie de l'établissement débute dès le premier contact avec la directrice, lors de la signature du contrat d'accueil, et se concrétise particulièrement au cours de la semaine de familiarisation. Il est fortement recommandé aux parents d'être présents, au minimum, lors des deux premiers jours de cette période clé, qui permet d'instaurer une relation de confiance et de créer une véritable alliance entre l'enfant, sa famille et l'équipe professionnelle.

Tout au long de l'année, plusieurs temps forts favorisent cette implication, notamment les réunions et, plus particulièrement, les événements festifs tels que la fête de Noël ou celle de la fin d'année scolaire, qui sont autant d'occasions de renforcer les liens entre les familles et la structure.

Les parents qui le souhaitent peuvent également s'investir à l'occasion de l'anniversaire de leur enfant, en apportant un goûter ou en partageant leurs talents et centres d'intérêt au profit de tous les enfants. Par exemple, un parent musicien peut animer un moment musical.

2.5 LES PROJETS DE L'ANNEE

Comme toutes les crèches de la Ville, notre établissement est inscrit à la semaine nationale de la Petite Enfance, qui se déroule tous les ans fin mars, selon un thème prédéfini. En 2025 le thème est « Encore ! Jouer jusqu'à l'infini ». Les équipes proposent différents ateliers qui invitent les enfants à explorer le jeu dans tout ce qui le rend essentiel pour le développement cognitif, émotionnel et social.

Fin mars également a lieu La Grande Lessive® sur un thème défini. Éphémère et internationale, l'installation ne dure qu'une seule journée et se déploie à travers le monde entier pour renforcer le sentiment d'être et de faire ensemble. La Grande

Lessive® valorise l'art en train de se faire, les pratiques et les enseignements artistiques, et développe le lien social. A la ville du Pecq, les enfants des crèches, ceux gardés par des assistantes maternelles, les élèves des écoles maternelles, primaires et la jeunesse y participent. Le jour J, les réalisations sont suspendues par des pinces à linges à des fils tendus en extérieur, dans des espaces publics.

En juin, une journée de partage parent-enfant en plein air est organisée pour les enfants en dernière année de crèche. Cette journée permet au parent de passer un moment privilégié avec son enfant, grâce à des ateliers proposés et animés par les professionnels petite enfance, dans un cadre extérieur permettant de renouer avec la nature. Cette journée peut être partagée avec d'autres tranches d'âge selon les projets annuels, tels que les olympiades en 2024 qui ont réuni les enfants des crèches, ceux des écoles maternelles, élémentaires et collèges.

V. CONCLUSION

Le projet éducatif est un support essentiel à la cohérence de l'accueil proposé aux enfants et à leur famille au sein des différents établissements d'accueil du jeune enfant de la ville du Pecq.

Il s'appuie sur la Charte Nationale du Jeune Enfant telle que définie par l'arrêté du 23 septembre 2021.

Il permet une harmonisation des pratiques soutenue par des valeurs partagées par l'ensemble des équipes qui construisent sur cette base leur propre projet d'accueil tenant compte des spécificités de leur établissement.

Il se doit d'être ambitieux et exigeant.

En effet, la collectivité peut être structurante pour de si jeunes enfants à la condition que l'établissement d'accueil s'adapte à l'enfant et non pas le contraire. En s'appuyant sur l'investissement, les compétences et la qualité de ses équipes, la ville du Pecq souhaite offrir aux enfants une première expérience de vie en société épanouissante et enrichissante dans un vrai partenariat avec les parents.